

CHALAIS

Infos



BULLETIN D'INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

N° 5 - JUIN 2006 / LÉGISLATURE 2005-2008

ASSEMBLÉE PRIMAIRE COMMUNALE

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée,
sous le

NOUVEAU COUVERT COMMUNAL DE L'ESPACE BOZON

LE LUNDI 12 JUIN 2006 Ñ 19 H 30

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du protocole de l'assemblée primaire du 12 décembre 2005
2. Comptes de l'exercice 2005
Présentation
Rapport du réviseur qualifié
Approbation
3. Suppression du PAS N° 6 (Zittes) du plan de zones
4. Autorisation d'un emprunt de Fr. 1'500'000,- pour financer les investissements
5. Information des chefs de Départements
6. Divers

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h.

CHALAIS Infos sera distribué à tous les ménages de la Commune quelques jours auparavant.

Chalais, le 22 mai 2006
ADMINISTRATION COMMUNALE



Le 11 mars 2006, les Inrentrables, sur proposition du comité de la Cible, recevaient le mérite communal, notamment pour leurs imposants et toujours très animés chars de Carnaval.

VERCORIN - ANNIVIERS, QUEL AVENIR?



Alain Perruchoud

Vercorin et plus particulièrement son avenir touristique ont fait l'objet, en début de cette année, d'une attention particulière de la part du Conseil communal et des principaux acteurs touristiques. Trois samedis complets ont été consacrés à une réflexion approfondie sur le sujet. Mais au-delà de ces réflexions, il est utile de se pencher un instant sur le positionnement de Vercorin.

Le village de Vercorin occupe une position géographique particulière qui le différencie des autres villages et stations touristiques environnants. Vercorin se situe sur un éperon rocheux, suspendu entre ciel et terre, avec à l'est le val d'Anniviers et à l'ouest le vallon de Réchy. Ce positionnement, le rattache tout naturellement à la plaine et ce n'est pas un hasard si Vercorin fait partie de la commune de Chalais. Par contre, en termes d'intérêts et de synergies touristiques, Vercorin est tourné vers le val d'Anniviers qui partage les mêmes soucis. Ce n'est donc pas un hasard non plus si Vercorin est membre à part entière de Sierre-Anniviers Tourisme.

Les relations avec la plaine ont toujours été bonnes. Les citoyens de Chalais et de Réchy ont compris depuis bien des années que le tourisme était un atout pour la Commune et n'ont qu'à de rares occasions, rechigné pour investir dans ce secteur. Bien entendu, les autorités doivent faire la part des choses et les investissements communaux tenir

compte aussi des villages de plaine. Un certain équilibre doit être maintenu.

Du côté de Sierre-Anniviers Tourisme, la collaboration est plus délicate. S'il est vrai que des offres globales telles que notamment le tour du val d'Anniviers et le Family Bike Tour valorisent l'ensemble des partenaires touristiques, il faut malgré tout constater que notre village d'altitude est très annivierd dans certaines situations et l'est beaucoup moins dans d'autres.

Quoi qu'il en soit, Vercorin a une typicité propre et de nombreux atouts qui aujourd'hui ne sont pas suffisamment mis en évidence. Dans un futur proche, et la nouvelle loi sur le tourisme le confirme, la promotion touristique se régionalisera de plus en plus et nos particularités ne seront pas défendues par les associations actuelles et futures. Vercorin, comme toutes les petites stations d'ailleurs, ne devra donc compter que sur elle-même pour développer son tourisme et se vendre. Les associations régionales seront là, pour promouvoir le Valais des régions à grande échelle, mais inutile de se bercer d'illusions, ces actions ne seront en aucun cas suffisantes pour développer le tourisme local. Il est donc temps de s'y préparer, de resserrer nos rangs, de renforcer et d'adapter nos structures et de se fixer une ligne de conduite, ainsi que des objectifs clairs pour faire face aux défis de demain.

Alain Perruchoud
Président

TÉLÉPHÉRIQUE CHALAIS - VERCORIN SA

Les actionnaires de la société du téléphérique Chalais - Vercorin SA
sont invités à participer
à l'assemblée générale annuelle qui se déroulera
jeudi 8 juin 2006 à 20 h à la Maison bourgeoise de Chalais.

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2005

M. Alain PERRUCHOUD, président, souhaite la bienvenue aux quatre-vingts personnes qui participent ce soir à l'assemblée essentiellement dédiée au budget de l'année 2006.

Il relève que la convocation a été affichée au pilier public dans les délais légaux et notifiée également par insertion dans le dernier «CHALAIS-Infos» distribué à tous les ménages de la Commune.

L'ordre du jour de cette assemblée se présente comme suit:

1. **Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 13 juin 2005**
2. **Information sur le budget 2006**
3. **Rapport des chefs de départements Divers**

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 13 juin 2005

Le protocole a été intégralement publié dans «CHALAIS-Infos» N° 3 de décembre 2005 et sa lecture devant l'assemblée n'est pas demandée. Il est approuvé sans modification.

2. Information sur le budget 2006

La nouvelle Loi sur les communes est entrée en vigueur en juillet 2005 déjà. Par contre, l'Assemblée primaire n'approuvera pas encore le budget cette année puisque l'entrée en force de cette disposition ne débutera qu'au 1er janvier 2006.

Ainsi, c'est la dernière fois que le Conseil communal donnera seulement connaissance du budget.

Avant de débiter la présentation détaillée, le président dresse un bilan de l'année écoulée.

Il signale tout d'abord le bon esprit de collaboration du Conseil, mais aussi l'important investissement personnel en temps et en travail pour assumer entièrement la tâche de conduite des affaires communales.

Il donne connaissance des faits marquants de l'année, notamment, la réfection de la rue et du bâtiment de la Forge, la construction de la route Sous le bisse de Vercorin, les changements de chaufferie à la Salle polyvalente, à la cure et à l'église de Chalais, la réfection de la rue du Téléphérique et du parking communal, l'action «72 heures» de la Jeunesse de Chalais qui a effectué un travail magnifique avec plus de 60 personnes engagées pour l'amélioration du sentier du Pichiou, du chemin de la dérupe et le nettoyage de la déchetterie de Vercorin.

L'année 2005 a aussi vu l'engagement de M. Jean-Michel PERRUCHOUD, en qualité de chef d'équipe au Service des travaux publics, ainsi que l'acquisition d'un nouveau véhicule pour Vercorin.

Le Conseil souhaite poursuivre sa politique d'investissement afin d'offrir des équipements de qualité, propices à la vie sociale, dont la crèche communale, l'espace Bozon et l'aménagement intégral de Zamplan-Crétilon.

Le développement d'activités touristiques porteuses d'avenir fait aussi partie des priorités du Conseil.

M. Alain PERRUCHOUD présente les chiffres du budget 2006 en précisant tout d'abord les dépenses de fonctionnement et les options retenues par le Conseil communal, soit l'augmentation de la masse salariale de 1,7% en sus de l'indexation, l'engagement d'un technicien communal à temps

partiel, l'entretien de l'espace Bozon, la formalisation de la politique touristique, l'amélioration des déchetteries ainsi que le subventionnement de constructions agricoles.

••••• Au chapitre des recettes, il mentionne tout spécialement les modifications de la loi fiscale qui devraient engendrer des recettes supplémentaires par le fait de la suppression du rabais fiscal sur les propriétés.

En résumé, le budget prévoit des recettes pour Fr. 10'619'401.- et des dépenses pour Fr. 8'199'481.-. Il en résulte une marge d'autofinancement de Fr. 2'419'920.- et un excédent de revenu, après amortissements, de Fr. 444'820.-.

Les investissements sont consacrés cette année à la mise en œuvre de la crèche communale, qui sera prête pour la rentrée scolaire 2006-2007.

La fin de l'aménagement de la zone Bozon constitue également un des grands chantiers de l'année 2006, avec quelques plus-values pour le terrain de football, l'adaptation du Club-house pour protéger les utilisateurs du vent et la construction de conduites d'égouts qui manquaient dans ce secteur.

Une collaboration avec la Commune de Sierre pourrait se concrétiser pour unir, à moyen terme, les deux zones sportives voisines. L'inauguration pourrait avoir lieu à fin juin - début juillet 2007.

Le 3e volet des investissements concerne les infrastructures, soit les routes du Téléphérique à Chalais et du Désertet à Vercorin, l'aménage de l'eau et de l'électricité à Zampian-Crétilon, ainsi que la poursuite de la réfection des canalisations industrielles dans la route principale de Chalais jusqu'à la hauteur des immeubles «Les Noyers» et «Les Til-leuls».

En résumé, le budget 2006 boucle avec des investissements nets de Fr. 2'235'000.- et un excédent de financement de Fr. 184'920.-; ce qui permettra de ramener la dette communale à moins de 11 millions de francs.

3. Rapports des chefs de départements

Chacun à son tour, les membres du Conseil communal présentent leurs activités.

M. Cédric RUDAZ ouvre les feux et parle de l'organisation du Service des travaux publics, du chantier de la route du Téléphérique et du parking public à Chalais, de l'assainissement du cimetière de Chalais, de la pose des numéros de maisons.

M. Johnny PETOUD aborde le sujet de la construction de la crèche communale dont le plus grand défi à relever sera de la faire vivre et de créer un véritable lieu d'échanges entre les générations.

Ses autres préoccupations touchent plus spécialement le suivi social et le fonctionnement des écoles.

Mme Elisabeth PERRUCHOUD constate que les constructions sont en pleine expansion avec plus de 100 dossiers importants par année.

Par ailleurs, elle a suivi la réfection totale du bâtiment «La Forge» à Chalais et le changement des chaufferies de la Salle polyvalente, de la cure et de l'église de Chalais.

Les mensurations fédérales avancent bien pour la zone à bâtir de Briey et des villages de plaine.

Sur l'ensemble du territoire communal, hors zone, une mensuration simplifiée, notamment pour le relevé des surfaces agricoles utiles et le contrôle des paiements directs, a également été lancée.

M. Alain ZAPPELLAZ insiste tout spécialement sur les remembrements (Harroz, Zittes, Flaches-Crétouilles, Grampraz) qui devraient permettre une meilleure utilisation du sol, assurer un équipement de qualité en accès et en canalisations industrielles et ouvrir de nouveaux secteurs à l'habitat.

M. Alain PERRUCHOUD présente une vue d'ensemble des travaux qui vont se dérouler dans le but de formaliser la politique touristique de la Commune. Il s'agit de définir plus précisément les lignes directrices du tourisme pour la station de Vercorin.

Le groupe de travail établira tout d'abord un état des lieux puis, sur la base des questionnaires et des interviews, il conviendra d'élaborer un plan d'action et de développement commun à tous les acteurs touristiques.

Le président passe la parole aux citoyennes et citoyens pour leurs questions.

M. Christian PERRUCHOUD s'étonne du changement d'horaires pour les classes enfantines et demande un complément d'information.

Le président reconnaît qu'effectivement il y a eu un manque de communication; ainsi les informations n'ont pas été répercutées correctement.

Ces changements avaient été planifiés pour que les enfants puissent s'habituer à la charge d'activité avant de passer au plein temps.

M. Jérôme PELLISSIER sait que l'école infantine n'est pas obligatoire et se demande les raisons de ces complications.

Le président confirme, mais constate un certain retard dans la socialisation et l'apprentissage des structures scolaires et sociales pour les enfants qui n'ont pas fréquenté les écoles enfantines.

M. Vito DRESTI réitère et appuie ces critiques sur le manque d'information au sujet des horaires des classes enfantines. Il s'insurge sur la manière de procéder à ce sujet et attaque vivement M. Johnny PETOUD.

Le président intervient pour calmer le jeu; il répète qu'il y a eu un manque d'information de la part de la Commune. Il estime cependant que ce fait ne justifie pas un manque de respect envers le conseiller en charge du dossier.

Mme Sarah PELLISSIER s'interroge sur la situation de ces prochaines années.

Le Président confirme que le Conseil communal prendra des options claires et précises et que les informations seront transmises complètement et en temps utile.

Divers

M. Fabien PERRUCHOUD, président de Chalais Jeunesse remercie la Commune et la population pour son soutien à l'action «72 heures» et invite à faire bon accueil aux demandes d'aide pour la course de caisses à savon qui sera organisée l'année prochaine.

Il n'y a plus d'intervention et le président clôt l'assemblée à 22 h.

Il présente ses souhaits de joyeuses fêtes et ses meilleurs vœux pour une bonne année 2006.

Il invite les participants à partager le verre de l'amitié.

Le président: Alain PERRUCHOUD
Le secrétaire: François ZUBER



Les papillons prennent leur envol dans le ciel de Bozon.

CHANGEMENT AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAL

Après un peu plus d'une année de fonctionnement, voilà que la composition du Conseil communal change, exceptionnellement et sans élection. La surprise vient de notre conseiller communal, Johnny Petoud, qui pour des raisons de santé et d'équilibre personnel a décidé de démissionner avec effet immédiat de ses fonctions communales.

Johnny Petoud était responsable du dicastère dénommé «Education / Population». A ce titre, il s'occupait de l'instruction publique, des affaires sociales, de la culture, des loisirs et des sports, ainsi que de la police municipale et des transports publics. Johnny Petoud a toujours pris très à cœur ses dossiers, avec le souci permanent de la défense des intérêts communaux. Il avait une approche responsable des dossiers sociaux, savait se montrer exigeant envers les bénéficiaires et s'est personnellement impliqué pour les aider à sortir de leur mauvaise passe.

Etre conseiller-ère communal-e exige de la disponibilité, de la résistance physique et morale, une capacité d'analyse, une apti-

tude à se forger sa propre opinion, la faculté de prendre du recul, de fixer des priorités et de convaincre. Pour assumer cette fonction, il faut impérativement être bien dans sa peau, ne pas avoir de problèmes personnels quels qu'ils soient. A défaut, la pression devient trop grande et la soupape de sécurité lâche.

Johnny Petoud a pris la décision de mettre un terme à sa carrière politique, pour s'occuper de lui et se remettre daplomb. C'est une décision courageuse, qui a certainement été difficile à prendre, mais qui l'honore. Il aurait pu cacher sa situation et faire acte de présence jusqu'aux prochaines élections. Nous en aurions tous souffert, tant le Conseil communal que la Commune.

Johnny, au nom du Conseil communal et en mon nom personnel, je te remercie pour l'excellente collaboration que nous avons entretenue durant ce début de période législative et te souhaite de trouver très vite le chemin de la sérénité.

Alain Perruchoud,
Président



Johnny Petoud

Message de Johnny Petoud

Je me suis engagé avec passion ... je me retire par raison.

Mes engagements antérieurs pour la collectivité villageoise en qualité de président de la Chambre pupillaire m'ont amené à vouloir m'investir encore plus pour les citoyennes et citoyens chalaisards.

Vous m'avez élu au Conseil communal et avec passion je suis entré dans les divers dossiers communaux, mais spécialement dans ceux des dicastères qui me furent attribués.

Des raisons de santé m'empêchent d'effec-

tuer les tâches que je souhaitais accomplir. La demi-mesure n'est pas possible, l'engagement au sein du Conseil doit être constant, je n'ai pas envie de faire «semblant». Aussi par raison, j'ai demandé à être démis de cette fonction.

Je remercie mes collègues du Conseil et tous ceux qui m'ont soutenu. Je sais que je peux compter sur leur amitié. Puisse chacun admettre l'honnêteté de ma décision

Petoud Johnny,
Conseiller

UNE DÉCHETTERIE EFFICACE, MAIS ...

Parfois les équipements communaux sont programmés avec une certaine logique mais à l'usage, on se rend toutefois compte qu'ils posent des problèmes qui n'étaient pas du tout prévus initialement. Prenez la déchetterie de Chalais. Le besoin, lorsqu'il s'est fait sentir à ces débuts, était assez timide. Très rapidement pourtant, le Conseil a été amené à offrir des prestations complémentaires, à augmenter les heures d'ouverture tout en constatant que cette évolution était dictée par les nécessités de notre société de consommation.

Aujourd'hui, les modes de conditionnement des produits que nous achetons nécessitent des emballages de plus en plus évolués. Notre production de déchets ne cesse d'augmenter (plus de 1 kg par jour et par habitant). Nous nous débarrassons d'une quantité de déchets qui sont en réalité, pour une grande partie d'entre eux, des matériaux que l'on sait recycler en leur donnant une seconde vie. Ils peuvent servir à la fabrication de nombreux objets que nous utilisons quotidiennement. Par exemple, 27 bouteilles plastiques suffisent pour réaliser un pull polaire, l'acier des boîtes de conserves est réutilisé dans l'industrie sidérurgique, l'aluminium est utilisé pour la fabrication de pièces automobiles, les papiers cartons redonnent du papier/carton et le verre est recyclable à l'infini et sert à fabriquer de nouvelles bouteilles. Les déchets textiles servent en deuxième main. Voilà pourquoi, fortes de ces éléments, les autorités sont sensibles à développer l'offre des déchetteries.

Le revers de la médaille, pour notre commune, provient du trafic des voitures qu'engendre cette attractivité et des problèmes liés à toute cette circulation automobile qui traverse un quartier comme le Fuidjou, pas du tout adapté à ce genre de déplacement. Le trafic des véhicules emprunte de surcroît des routes peu appropriées. La déchetterie est certes fonctionnelle et sa localisation non plus

n'est pas trop discutable. Hors de la zone à construire, à l'abri des nuisances visuelles, cachée dans une cuvette naturelle, notre déchetterie n'a qu'un seul défaut: sa route d'accès. Une solution régionale aurait l'avantage de déplacer le problème sur une autre commune. Elle rallongerait toutefois le parcours pour y accéder. A moyen terme, le coût de fonctionnement serait en outre très certainement supérieur à celui que nous connaissons actuellement. De plus, tous les investissements consentis jusqu'à ce jour par notre Commune, soit plusieurs dizaines de milliers de francs, seraient inévitablement perdus. La remise en état coûterait en plus très cher. Pour toutes ces raisons, la solution communale ne doit pas être écartée a priori. Il suffirait de dévier la circulation et de trouver un accès différent pour alléger le trafic du quartier. J'ai proposé au Conseil d'examiner ce problème et sur le principe, le Conseil a répondu favorablement. L'étude est en cours.

En portant dans la foulée et sur ce même thème un autre regard sur ce qui se passe à Vercorin, on remarque que là également un problème se pose, non pour la déchetterie en elle-même, mais bien plus pour son centre de ramassage, à l'entrée du village. Deux moloks avaient certainement leur place à une première époque. Mais les offres complémentaires qui ont été rendues nécessaires par la demande des résidents et touristes font qu'aujourd'hui nous devons nous demander si nous n'avons pas une meilleure carte postale à offrir en guise d'accueil à notre village touristique de Vercorin. Le Conseil y songe mais les expériences passées doivent nous conduire à faire juste et à éviter que demain nous recommencions à nous poser les mêmes questions. Ces dossiers sont parfois difficiles à appréhender dans leur globalité. Ils prennent du temps dans leur concrétisation, mais ne signifient en tout cas pas que nous ne leur vouons pas toute l'attention voulue.

Alain Zappellaz,
Conseiller

LE REMEMBREMENT URBAIN, UN OUTIL EFFICACE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Autrefois l'aménagement du territoire était perçu par les propriétaires de terrains, comme un outil très contraignant dont il fallait se méfier, au risque de perdre sa faculté d'organiser sa parcelle à sa manière. Et pourtant, dans le monde agricole, on avait compris bien avant tout le monde, le grand intérêt de disposer de terres géographiquement bien découpées. Les remaniements parcellaires des années 1930 sont d'excellents exemples qui témoignent de cette rationalisation du territoire et de ces découpages fort réussis. Fontany Moulinet à Vercorin, les Marais, les Tsabloz en partie ont fait l'objet de ces mesures d'améliorations foncières et depuis des dizaines d'années, ces terrains sont parfaitement remaniés. La construction de routes communales s'en est trouvée grandement facilitée.

Dans les zones à construire en revanche, ces mesures sont restées timides. Notre premier plan de zone qui date de 1976 ne rete-

nait aucune de ces mesures qui sont pourtant d'une très grande utilité pour les propriétaires. Certes, le Conseil peut suspendre une demande de construire, en prétextant qu'une route est à l'étude. Cette manière de procéder, au cas par cas, n'est cependant pas pertinente et doit céder sa place à des études globales d'aménagement du territoire.

La révision du plan de zone communal, homologué par le Conseil d'Etat en date du 19 août 1999, avait retenu cette notion d'aménagement, en introduisant des plans d'aménagement spéciaux (PAS). L'idée du Conseil était de régler, dans un secteur déterminé, le problème posé par les équipements et les infrastructures routières en indiquant au besoin les mesures particulières d'organisation et de protection des terrains, ainsi que la conception générale des bâtiments. Cet outil d'aménagement s'avère compliqué, lourd dans son application et nécessite une entente entre tous les propriétaires de la zone concernée.

Aujourd'hui, un autre outil d'aménagement du territoire dans les zones à bâtir est à disposition des propriétaires et des autorités. Il s'agit du remembrement urbain qui consiste à rassembler et à redessiner les contours des parcelles privées situées dans un périmètre défini, après avoir réglé les problèmes liés aux accès et aux équipements collectifs. Cette procédure est beaucoup plus simple, plus rationnelle et surtout moins contraignante pour les propriétaires. Elle permet de rendre le périmètre considéré propice à la construction, tout en garantissant aux propriétaires une liberté de construction plus importante que le PAS.

En conséquence, le Conseil a décidé de proposer à l'Assemblée primaire d'abandonner le PAS, dans le quartier des Zittes, à Chalais, au profit de cette procédure plus simple et tout aussi efficace qu'est le remembrement urbain.



La rue du Fuidjou, trop étroite pour supporter le trafic toujours plus dense généré par la déchetterie.

CRÈCHE - GARDERIE

Les travaux de la construction de l'agrandissement du home Les Jasmins vont bon train et l'Association Beaulieu a tout mis en oeuvre pour que la nouvelle crèche et l'unité d'accueil pour enfants (UAPE) puissent s'ouvrir dès la rentrée scolaire. La crèche est destinée aux enfants de 18 mois à 6 ans. Elle a non seulement un rôle de garderie, apprécié par les parents qui ne peuvent assumer la garde quotidienne de leur progéniture, mais aussi, un rôle de socialisation des enfants en âge préscolaire. L'UAPE est, quant à elle, destinée à accueillir les enfants scolarisés à l'école primaire et qui doivent quitter le domicile de bonne heure le matin, qui ne peuvent rentrer chez eux à midi ou encore qui se retrouvent seuls chez eux, le soir après l'école. Ces deux structures sont complémentaires et les formulaires de préinscription, adressés aux parents concernés, démontrent qu'elles suscitent un grand intérêt dans notre commune.

Le Conseil communal a décidé de ne pas engager de personnel communal pour gérer ces structures. Il est d'avis qu'une gestion privée ou assumée par un organisme indépendant serait plus efficace et plus dynamique. Les démarches, entreprises dans cette optique, l'on conduit à entamer des négociations avec le Centre médico-social de Sierre (CMS) dont Chalais est membre à part entière. Cette association gère actuellement la crèche commu-



Les travaux de construction de la crèche devront être achevés pour la rentrée scolaire.

nale sierroise. A ce titre, elle possède déjà toute la structure opérationnelle nécessaire et une excellente expérience en la matière. Bien entendu, pour assumer le fonctionnement de la structure chalaisarde, elle devra engager du personnel complémentaire. Par contre, une grande synergie peut se développer entre les établissements sierrois et chalaisards, pour tout ce qui concerne les remplacements en cas de vacances et de maladies, les fermetures annuelles et la gestion des places disponibles.

Le comité du CMS a d'ores et déjà donné son feu vert à la poursuite des discussions et il semble que les conditions essentielles sont réunies pour qu'un contrat de prestations puisse être conclu.

Dans ce contexte, une collaboration avec l'Association Beaulieu est aussi envisagée. Celle-ci est évidemment dictée par le partage de locaux communs. En effet, il paraît évident, vu la proximité, que les tâches d'entretien, la confection des repas, les interventions du personnel infirmier soient confiées à l'Association Beaulieu. Il paraît aussi important et judicieux de lier, de temps à autre, les activités de la crèche et celles du home. Des animations ponctuelles communes réunissant aînés et enfants ne peuvent être que profitables aux deux générations.

En ce qui concerne la nursery, une étude très sérieuse menée en 2003 sur les villages de Chalais, Réchy et Granges a démontré que la demande n'était pas suffisante pour justifier son ouverture. En conséquence, le Conseil communal avait décidé de réserver les surfaces nécessaires à sa réalisation et de différer sa mise en oeuvre. La collaboration avec le CMS pourrait amener le Conseil à reconsidérer cette décision.

Pour l'heure, le Conseil communal se réjouit de bientôt ajouter une crèche et une UAPE à l'offre, déjà riche, disponible dans notre commune.

APe

LES TRAVAUX PUBLICS AUX QUATRE SAISONS

PRINTEMPS

Notre commune n'a pas été épargnée par les intempéries et il est à relever de nombreux dégâts sur nos routes, surtout dans le domaine forestier, ainsi qu'aux abords de bisces ou de drainages pourtant construits en conséquence mais usés par le temps. Et ce n'est pas faute d'y avoir veillé et d'y être sensible, car nous avons profité cette année d'englober systématiquement des circuits d'évacuation d'eaux de surfaces dans nos projets de changement de conduites principales d'eau potable vétustes. Conduites qui représentent depuis le début 2005 une longueur changée de près de 800 m/linéaire.

ÉTÉ

La concentration du travail estival se fera sur les entretiens extérieurs de nos propriétés. Pour ce faire, nous allons compléter notre équipe très fortement soudée actuellement,

par des étudiants, afin d'effectuer des travaux de peinture, d'élagages, de réfection de routes, etc. Je vous rappelle que le fauchage des prés est pris en considération par la Commission de salubrité et a pour échéance le 31.07 de chaque année et je dois relever que le travail effectué en 2005 par vos soins donne une image attractive de notre commune. L'amélioration des moyens et des outils de travail (acquisition d'une remorque, équipements personnels, etc..) devrait considérablement augmenter notre potentiel et présence sur le terrain de la part de nos services.

AUTOMNE

Nous nous sommes attelés au mois d'avril passé à un projet qui, à première vue, ne demandait pas nécessairement de grandes réflexions, mais qui nous a fait vite comprendre qu'il était très délicat dans son approche



La rue du Téléphérique, bel exemple d'une agréable rue villageoise.

aux vues de chacune et de chacun. Ce projet est la mise en place d'un règlement à jour concernant la gestion, le fonctionnement des cimetières de Chalais et Vercorin. Le premier travail a consisté aux relevés géographiques et d'identité des deux emplacements. De nombreux éléments sont à prendre en considération tels que l'évolution de l'incinération, les statistiques de décès, les infrastructures à disposition, la sensibilité des gens, les possibilités techniques, les expériences vécues dans d'autres communes environnantes. Ce projet est très important à mes yeux et va dans mes projets de législation à moyen terme.

Le véhicule de première intervention pour le corps de sapeurs-pompiers devrait faire son apparition d'ici le début novembre.

HIVER

L'hiver 2005/2006 a été fort rigoureux. En sus, nous avons expérimenté une nouvelle technique de déneigement sur Vercorin qui a

su convaincre les besoins recherchés. Les coûts engendrés par le déneigement se sont montrés élevés mais totalement en ligne avec les objectifs fixés. La nature est imprévisible et constitue, heureusement, un facteur où l'être humain n'a aucun moyen de mobilité. Nous allons nous concentrer, pour la saison 2006/2007 sur les améliorations à y apporter en essayant tant que possible d'atteindre une maîtrise des coûts professionnelle.

CONCLUSION

La façon de travailler telle que mise en place actuellement au Conseil communal, dans les commissions, dans les services, me paraît totalement adéquate et parfaitement en ligne à la réussite et à la gestion du bien public.

Merci à tous et il reste à poursuivre sur cette lancée. Petit clin d'œil à notre collègue Johnny qui nous quitte et qui a su créer un climat d'authenticité et de respect.

Cédric Rudaz
Vice-président



La conduite de captation des Evouettes, déboîtée sous la pression du terrain mouvant.

QUELQUES MOTS SUR...

...enfin le retour du printemps.

Après un hiver plutôt long et rigoureux, le printemps, quoique encore fébrile, tente de retrouver sa place pour notre plus grand bonheur. Les travaux extérieurs commencent à reprendre du rythme et les chantiers fleurissent à nouveau un peu partout. Depuis un peu plus de trois ans, le Conseil communal encourage tous les propriétaires concernés à opérer un lifting des façades et félicite ceux qui entreprennent ces travaux qui, ne l'oublions pas, sont la première des cartes postales de notre commune. Dans ce but, la Municipalité tente d'apporter sa contribution au renforcement économique des villages, mais également en encourageant la rénovation des bâtisses, elle tente de créer un village accueillant et dynamique. Chacun est par conséquent responsable de l'image plus ou moins agréable qu'elle veut bien présenter.



La construction, en plein boom en ce début d'année.

...bref rappel sur le principe d'une demande d'aide à la rénovation.

Toute personne qui sollicite l'aide communale doit, avec la demande d'autorisation de construire, adresser une requête dans laquelle elle précise les travaux de rénovation projetés, leur coût et le programme d'exécution. Toutes ces demandes sont transmises à la Commission en place depuis le début de cette initiative, composée de 3 membres qui émettent leur préavis. Une fois les travaux terminés et contrôlés par la Commission des constructions, toutes les factures touchant à la rénovation extérieure uniquement sont vérifiées par ladite Commission qui la soumet alors au Conseil communal lequel fixe et détermine le montant exact que le requérant pourra finalement obtenir.

Les demandes d'aide communale qui parviendraient après le début des travaux seront déclarées tardives et ne pourront plus être prises en considération. Je précise aussi que cette aide à la rénovation et à la restauration des bâtisses dans le secteur des villages de la commune est entrée en vigueur le 1er janvier 2003 et deviendra caduque au 31 décembre 2010. Depuis le début de cette année 2006, plusieurs dossiers de ce type ont été régulièrement déposés. Attention, les jours, les années passent...



Les vieilles bâtisses se rénovent. Le soutien communal porte ses fruits.

...roulement et déroulement des dossiers constructions.

La manière, ainsi que le temps nécessaires à l'analyse et au contrôle de chaque dossier faisant une demande d'autorisation de construire, sont plus que satisfaisants. Pour exemple, les affaires communales sont finalisées dans les quinze jours suivant la mise à l'enquête dans le Bulletin officiel, les cantonales nécessitent un mois supplémentaire environ. Tous les dossiers qui sont déposés auprès de la Commune sont en premier lieu analysés sur leur contenu, c'est-à-dire le contrôle en référence à une checklist communale (3 exemplaires) ou cantonale (7 exemplaires) qui stipule toutes les différentes pièces à joindre au dossier. La Commune met à l'enquête publique au plus tard dans les 30 jours dès réception du dossier complet. Pour les travaux et les modifications de projet de peu d'importance qui ne touchent pas aux intérêts de tiers, il se peut qu'il y ait une abstraction à l'enquête publique. Le requérant est avisé par écrit de la renonciation à celle-ci.



La construction des places de parc privées, pour les appartements de la Forge, va débuter prochainement.

...quelques projets.

La réfection des bureaux communaux.

Un premier avant-projet sur la réfection des bureaux communaux est sur le point d'aboutir. Il s'agira de prévoir et de bien redéfinir le rôle des secteurs de l'administration, de la comptabilité et du département technique. Cette étude demande un certain temps de réflexion, car faisant face à des contraintes de volumes, de surfaces et de murs porteurs. Il s'agira d'aménager de façon pratique et harmonieuse le domaine existant pour aboutir à des espaces plus cohérents que

ceux que nous connaissons aujourd'hui.

La création de places de parc sises à côté du bâtiment La Forge.

Cette dernière étape importante devrait enfin mettre un terme aux objectifs que la Commune s'était fixée au sujet de la réfection de ce quar-

tier. D'autres rénovations, celles-ci d'ordre privé, sont actuellement en cours. Là aussi, un avant-projet visant à la création de trois places de parc, ainsi que de dépôts/caves est actuellement en étude; ces places seront mises à la disposition des nouveaux appartements de l'immeuble La Forge fraîchement rénovés.

...le petit mot de la fin.

Bien que la charge de travail soit relativement conséquente, mon engagement m'intéresse et me passionne toujours autant. Chacun sait que nos envies, nos rêves ne pourront pas tous aboutir. A certains nous devons indéniablement y apposer des sacrifices, mais la vie est ainsi faite. L'homme a toujours eu ce besoin de créer, édifier, innover, rénover, transformer, mais avec les limites de son temps, lequel est le nôtre...

Merci de m'avoir lue, je vous souhaite à toutes et tous de très bonnes vacances.

Elisabeth Perruchoud,

ESPACE BOZON... UN ESPACE DE VIE

Le 9 juin débiteront les festivités d'inauguration de l'Espace Bozon. Ces festivités viendront couronner un magnifique projet qui a débuté depuis plus de quinze ans. C'est en effet dans les années nonante que la Commune de Chalais entreprit d'acquérir, un à un, les terrains qui forment aujourd'hui une surface d'environ 60 hectares vouée aux sports, aux loisirs et à la détente. Il fallait être un tant soit peu visionnaire pour se lancer, à l'époque, dans une telle démarche et aboutir, aujourd'hui, à la création d'une zone sportive, justement à l'heure où la Confédération et les cantons incitent les Suisses à faire plus d'exercices physiques. Félicitations aux autorités de l'époque pour leur clairvoyance.

Avec ses terrains de foot, ses courts de tennis, son terrain multisports et ses terrains de beach-volley, l'Espace Bozon fait la part belle aux sports en tous genres. Il appartient maintenant aux sociétés sportives locales et au Volley-club de Sierre de s'approprier cet

espace et d'en faire, pour le bien de notre jeunesse, un lieu de découverte, d'émulation sportive et d'éducation à l'esprit d'équipe et au fair-play.

Une telle zone ne pouvait être entièrement vouée à l'activité sportive et se devait d'accueillir aussi les personnes qui ne pratiquent pas de sport d'équipe, les aînés, les familles et les jeunes enfants. Dans l'Espace Bozon, ils trouveront un plan d'eau, un couvert communal, des pistes de pétanque, une zone de jeux, un jardin d'enfants et une buvette. Là encore, il appartient à la Société des pêcheurs et à toute la population chalaisarde d'approprier ce nouvel espace pour en faire un lieu de rencontre, d'échange, de convivialité et de bien-être.

Le Conseil communal a décidé de confier aux sociétés sportives locales la tâche d'organiser l'inauguration de la zone. Celles-ci ont saisi cette opportunité de réaliser un premier projet en commun sur ce nouvel espace. Ainsi, un comité d'organisation intersociétés s'est constitué et a concocté un programme ambitieux alliant sport, culture et détente. Ces festivités débiteront le 9 juin, jour du match d'ouverture de la Coupe du monde de football et dureront jusqu'au 9 juillet, jour de la finale. Durant tout un mois, l'Espace Bozon vibrera au rythme de la coupe de monde et surtout au rythme des nombreuses animations sportives et culturelles qui viendront soutenir cet événement. Le Conseil communal adresse d'ores et déjà, un grand merci au comité d'organisation, à tous les bénévoles déjà engagés et invite à la fête toute la population chalaisarde.

L'Espace Bozon... espace sportif... Espace de loisirs et de détente... espace festif; tous les ingrédients sont réunis pour que l'espace Bozon devienne rapidement, à n'en pas douter... un espace de vie !

Alain Perruchoud
Président



Les tous petits ont aussi leur place dans l'Espace Bozon.

Espace Bozon - Données techniques

2 terrains de foot, dont 1 neuf
1 terrain d'entraînement
1 bâtiment avec buvette, vestiaires et locaux techniques
2 courts de tennis rénovés
1 parking de 30 places
7 pistes de pétanque
2 couverts de 70 places chacun
1 étang agrandi avec son îlot
1 jardin d'enfants
1 terrain multisports

Surface de la zone:	60'000 m ² dont 30'000 m ² à la Bourgeoisie de Chalais
2 septembre 1992	Requête auprès du Conseil d'Etat pour l'expropriation des terrains
15 janvier 1993	Mise à l'enquête publique des plans d'intentions
	Admission des recours. Fin de la première procédure
19 juin 1996	Modification du plan de zone de la Commune de Sierre
18 mars 1998	Homologation par le Conseil d'Etat du nouveau plan de zone
de 1999 à 2002	Achat de 18'000 m ² de terrain de gré à gré (25 propriétaires)
18 septembre 2002	Approbation par le Conseil communal du projet d'aménagement
printemps 2003	Mise à l'enquête publique du projet
16 décembre 2002	Approbation du projet par l'Assemblée primaire
printemps 2003	Début des travaux
2 juillet 2005	Inauguration officielle de l'Espace Bozon



L'Espace Bozon, un équipement qui renforce l'attractivité de notre commune.

LA CHEVAUCHÉE DE L'ESPACE BOZON

Notre sculpteur local Serge Albasini a réalisé, pour le compte de la Commune, une porte d'entrée de l'Espace Bozon, porte qui doit se lire au deuxième degré tant cette œuvre comporte des symboles insoupçonnés. Essayons de les découvrir.

En architecture, il est fréquent d'utiliser les colonnes pour soutenir la structure d'un bâtiment ou parfois pour remplir tout simplement le rôle d'ornement. Ces deux colonnes, surmontées de l'arc «Espace Bozon» marquent l'entrée de l'espace, un espace qui se veut convivial. Quand bien même, les activités offertes sont avant tout sportives, l'Espace Bozon est plus qu'un centre sportif. C'est un lieu de rencontre, de loisirs, d'échange où le plaisir de se balader est tout aussi important que le plaisir de la pratique sportive.

Le choix des matériaux a son importance. Le fer à cheval symbolise l'unité. Cette unité, soudée à d'autres unités, présente un ensem-

ble solide et imposant; une équipe. Un pour tous, tous pour un. Le fer à cheval représente chaque individu, chaque sportif, chaque spectateur, chaque promeneur qui apporte sa contribution à la vie sociale de la commune et participe à son développement harmonieux. L'union des forces, la solidarité, le partage des charges permettent l'édification d'une œuvre imposante et la réalisation des projets les plus audacieux.

Les quatre athlètes supportent une boule bleue qui rappelle la boule du monde, mais aussi le ballon de foot, le ballon de beach-volley ou celui de basket ou encore la boule de pétanque ou celle de tennis. Les principales activités sportives pratiquées dans l'Espace Bozon sont ainsi représentées. Cette boule est entraînée par la cavale de quatre chevaux qui incarnent la force, le mouvement, l'action sportive et la puissance que dégagent les sportifs d'élite. Ces quatre chevaux, à la musculature puissante et ciselée, entraînent la boule du monde dans leur folle course et nous rappellent combien le mouvement et le sport sont indispensables à l'épanouissement des hommes.

Cette porte d'entrée évoque un peu tout cela. On peut aimer cette œuvre ou la repousser, mais il serait dommage de faire abstraction de cette lecture qui s'impose au regard attentionné. Puisse cette explication clarifier les interrogations de tout un chacun.

APe



La porte d'entrée de l'Espace Bozon, œuvre de Serge Albasini.

PROGRAMME COMPLET DES MANIFESTATIONS D'INAUGURATION – 9 AU 25 JUIN 2006

VENDREDI 9 JUIN

- 18 h Espace Coupe du monde: Match d'ouverture Allemagne - Costa Rica
- 20 h Soirée bavaroise: Fête de la bière et animation musicale avec le trio autrichien Alpin - Vagabunden

SAMEDI 10 JUIN

- 10 h Championnat valaisan de Beach Volley
- 10 h Concours de Pêche pour les écoliers - Etang des pêcheurs
- 15 h Retransmission Finale de Tennis dames de Roland-Garros
- 20 h Concert classique du Duo Danemark de Venezuela (le charme de la guitare, l'émotion du violon)
- 22 h Animation musicale avec le duo Nicolandré

DIMANCHE 11 JUIN

- 10 h Championnat valaisan de Beach Volley
- 15 h Retransmission Finale de Tennis messieurs de Roland-Garros

LUNDI 12 JUIN

- 19 h 30 Espace Bozon, couvert communal: Assemblée primaire communale

MARDI 13 JUIN

- 18 h Espace Coupe du monde: Match Suisse - France
- 19 h 45 Concert du Yodlerclub Alpenrösli
- 20 h Débats avec l'invité: Abbé François-Xavier Amherdt, arbitre de football
- 20 h 45 Concert du Yodlerclub Alpenrösli
- 22 h 30 Soirée suisse: et animation musicale avec le duo Nicolandré

MERCREDI 14 JUIN

- 18 h Tournoi intersport des sociétés locales
- 20 h Concert de la fanfare l'Echo de Chippis
- 22 h 30 Bal avec Alain Théler

JEUDI 15 JUIN

- 10 h Fête-Dieu - Mise en place et départ de la procession de la place des Chevaliers
- 10 h 30 Cérémonie religieuse à l'îlot des Pêcheurs - Apéro et Repas en commun
- 11 h 30 Concert apéritif de l'harmonie l'Avenir de Chalais
- 14 h Reprise du tournoi intersport des sociétés locales

VENDREDI 16 JUIN

- 15 h 30 Accueil des champions du monde 2004 de pétanque: Bruno Rocher (FR) et Dylan Rocher (FR)
- 16 h Match exhibition de pétanque en triplette avec Bruno et Dylan Rocher et des champions régionaux
- 20 h Concert du chœur mixte de l'Espérance et de la Chanson de Vercorin
- 22 h 30 Bal avec Alain Théler

SAMEDI 17 JUIN

- 08 h Tournoi de l'école de football
- 10 h 30 Match exhibition de pétanque en tête à tête entre Bruno Rocher et Dylan Rocher
- 14 h Match exhibition de pétanque en doublette Bruno Rocher et des champions nationaux
- 19 h Match de basketball avec le BBC Troistorrents LNAF contre le BC Sierre LNAF (nouveau promu)
- 20 h 30 Concert des Accordéonistes et du chœur d'enfants la Clé du Bonheur
- 21 h Espace Coupe du monde: Match Italie - Etats Unis - Soirée italienne avec les saveurs de la Toscane
- 22 h 30 Bal avec Alain Théler

DIMANCHE 18 JUIN

- 10 h Tournoi interne du Volley Ball Club de Sierre pour ses 30 ans

LUNDI 19 JUIN

- 14 h Tournoi de Beach Volley entre les Cycles d'orientation de Grône, Sierre (les Liddes) et Montana
- 20 h Spectacle de danses espagnoles et de flamenco avec le groupe Los Rocieros
- 21 h Espace Coupe du monde - Match Espagne - Tunisie - Soirée espagnole - Au menu paella et sangria
- 22 h 30 Animation musicale avec le duo Nicolandré

MARDI 20 JUIN

- 20 h Débats avec l'invité Philippe Guignard, ex-président du FC Lausanne Sports
- 21 h Espace Coupe du monde Match Suède - Angleterre

MERCREDI 21 JUIN

- 19 h 45 Animation musicale avec André et son bandonéon
- 20 h Démonstration de tango argentin par le groupe Les Trottoirs de Buenos Sierre

**Du 9 juin au 9 juillet - Espace Coupe du monde
Retransmission en direct des matchs sur grand écran – Restauration et boissons à discrétion**

21h Espace Coupe du monde Match Pays-Bas-Argentine. Soirée argentine, menu: tango argentin et côte de boeuf

JEUDI 22 JUIN

8 h 30 Journée offerte aux écoliers de Chalais - Repas en commun à l'Espace Bozon

9 h Spectacle de cirque pour les écoles (chapiteau Helvetia)

20 h Sous le chapiteau Helvetia, soirée de gala et spectacle de fin d'année scolaire

VENDREDI 23 JUIN

9 h Journée réservée aux élèves du Cycle d'orientation de Grône - Cirque - Spectacles - Sport

19 h Sous le chapiteau Helvetia: Soirée de remerciements réservée aux invités de la Commune de Chalais

21 h Espace Coupe du Monde: Match Suisse - Corée

22 h 30 Animation musicale avec le duo Nicolandré

SAMEDI 24 JUIN

15 h Sous le chapiteau, représentation publique du cirque Helvetia

19 h Match de football entre le FC Sion et le FC Thun

20 h 45 En direct avec l'invité Christian Constantin, président du FC Sion et séance de dédicaces du FC Sion - FC Thun

21 h Bal avec Alain Théler - cantine - grillades et raclette

21 h Animation avec le DJ David, bienvenue à tous les 25 ans et plus

23 h Feux d'artifice

23 h 30 Sous le chapiteau Helvetia, soirée réservée à la jeunesse avec animations musicales et Disco

DIMANCHE 25 JUIN

9 h Tournoi international de football féminin (rencontres franco-suisse)

10 h Concours de Pêche à tous publics - Etang des pêcheurs

15 h Sous le chapiteau, 2e représentation publique du cirque Helvetia

LUNDI 26 JUIN

17 h Tournoi populaire d'Uni Hockey

20 h En direct avec l'invité Yves Marchand, ancien président de l'Olympique de Marseille

21 h Espace Coupe du monde: match des 1/8 de finale

MARDI 27 JUIN

17 h Tournoi populaire de Beach Volley

19 h Concert de l'ensemble musical Realce (9 musiciens interprétant de la musique brésilienne)

20h30 En direct avec l'invité Christophe Bonvin, ancien joueur du FC Sion

21h Espace Coupe du monde: Match des 1/8 de finale. Soirée brésilienne

MERCREDI 28 JUIN

dès 17 h Tournoi populaire de tennis

19 h 45 Récital d'airs d'opéras avec Carole Rey, soprano, au programme Bellini, Verdi et Puccini

21 h Concert avec le groupe Skatangā (6 musiciens) Ska - Reggae - Funk

JEUDI 29 JUIN

dès 17 h Tournoi populaire de tennis

18 h 30 Match exhibition de tennis entre Martina Erceg vice-championne suisse M16 et Sandy Marti, championne suisse 2005, M14

19 h Rencontres sportives des conseils communaux de Chalais, Chippis, Grône, St-Léonard et Sierre

20 h 30 Concert de jazz avec le Groupe The Benny's Goodies

VENDREDI 30 JUIN

dès 17 h Tournoi populaire de tennis

19 h Match de foot des anciennes gloires du FC Chalais

22 h 30 Bal avec Alain Théler

SAMEDI 1 JUILLET

16 h Tennis: Sport handicap et Finale des tournois

19 h 45 Spectacle avec le groupe folklorique Les Zachéos

22 h 30 Bal avec Alain Théler

DIMANCHE 2 JUILLET

10 h Fête des familles avec animations pour les enfants

10 h Messe - Inauguration - Partie officielle avec une introduction théâtrale interprétée par Edelweiss Loisirs

11 h Concert apéritif de l'ensemble Le Moulin à Vent

12 h Musique - Jeux - Vidéos - Mur d'escalade et participation du clown Scoubidou

MARDI 4 JUILLET

20 h En direct avec l'invité Stéphane Grichting, défenseur de l'AJ Auxerre et membre de l'équipe suisse de football

21 h Espace Coupe du monde: Match des 1/2 finales

MERCREDI 5 JUILLET

20 h En direct avec l'invité Yves Débonnaire, entraîneur de l'équipe suisse des M17

21 h Espace Coupe du monde: Match des 1/2 finales

DIMANCHE 9 JUILLET

19 h 30 Soirée surprise

20 h Espace Coupe du monde: Finale de la Coupe du

Du 9 juin au 9 juillet - Espace Coupe du monde
Retransmission en direct des matchs sur grand écran - Restauration et boissons à discrétion

LE TOURISME: D'ABORD, IL Y A VOUS ... ET ENSUITE ... NOUS

Au cours de 3 samedis, un groupe de travail s'est penché sur l'avenir de Vercorin et sur la politique touristique à appliquer dans les 10 prochaines années. D'abord, il convient de souligner qu'il ne faut pas s'attendre, avec ce genre d'exercice, à trouver une formule clef en mains d'une possible réussite touristique. Cette réflexion permet en revanche de vérifier comment les gens appréhendent cette branche économique un peu particulière et de découvrir surtout leur attente.

De l'enquête et des discussions dans nos différents ateliers, il ressort que Vercorin est d'abord un village, que sa grande force est son aspect villageois. Il est vrai que ce village, avec ses raccards et greniers, ses maisons cossues qui forment le centre, ses petites ruelles et son environnement est toute notre identité. Souvent on visite des lieux touristiques qui ont été créés de toutes pièces. En revanche, Vercorin existe depuis toujours peut-on dire, puisqu'on a découvert une Eglise romane à la fin du XIe siècle à l'endroit de l'église actuelle. Il n'est donc pas étonnant que cette première conclusion, consacrant le village de Vercorin, s'impose à l'appréciation des gens.

La nature est un autre élément estimé par nos hôtes. Cette nature nous entoure et nous envahit de toutes parts. A dix minutes du village, nous sommes déjà en pleine nature. La forêt du Ban, les gorges de la Navizence et le charme de la Réchy à l'ouest sont des lieux si proches de notre réalité que parfois nous ne nous rendons même plus compte de leurs valeurs. Le vallon de Réchy fait partie de notre patrimoine, même si les frontières territoriales doivent nous rappeler que nos voisins que sont NAX et GRONE sont des partenaires incontournables dans la promotion dudit vallon. Cette nature est notre atout. Additionnée au village, nous pouvons avec ces deux seuls objets déjà construire toute une politique touristique propre à notre Commune.

Paysage, nature, sentiers pédestres, bisces, faune et flore se marient à souhait au patri-

moine culturel qu'offre le village. Nous avons des trésors insoupçonnés qu'il suffirait de développer dans ce contexte pour faire de notre village touristique un lieu exceptionnel. Tout le reste viendra se greffer au rythme que nous voulons bien y donner.

Aujourd'hui tout le monde est pressé. Pressé de bien faire, pressé de réussir, pressé d'apporter notre concours à l'activité touristique du village. Pressé d'assurer la viabilité économique des habitants, pressé de voir se développer la télécabine, son domaine skiable, pressé d'offrir de bons commerces, un excellent accueil, une capacité hôtelière digne de ce nom.

L'empressement ne doit cependant pas nous faire oublier nos valeurs et surtout celles qui ont fait jusqu'à ce jour la notoriété que l'on connaît. Le regard des hôtes, à travers l'enquête réalisée, de même que l'excellent travail opéré par la Commission chargée d'élaborer la stratégie touristique pour demain, nous enseignent que nous n'inventons rien. Dès lors la réussite ne passera ni par la nostalgie d'un passé qui a fait ses preuves, ni par un futur hasardeux, mais bien plutôt par la poursuite d'un processus qui s'est mis en marche depuis de très longues années. Réussir notre pari touristique, en collaboration avec tous les acteurs, signifie tout simplement savoir intégrer le proche avenir avec ses attentes et ses espoirs dans le moule qui a permis aujourd'hui déjà, de faire de Vercorin ce village que nos hôtes aiment pour sa nature et son paysage.

Pour y parvenir, les efforts doivent être partagés. La seule volonté du Conseil ne suffira jamais, car il ne faut pas oublier que l'activité touristique est d'abord et surtout le fait des acteurs que sont la population, les commerçants, les entrepreneurs, vous qui me lisez et encore vous et puis un peu plus loin, nous qui avons eu l'occasion à maintes reprises de démontrer tout l'intérêt que nous portons pour le village touristique de Vercorin.

**Alain Zappellaz,
Conseiller**

PLAN DE SCOLARITÉ 2006 / 2007

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE: LUNDI 21 AOÛT 2006 (MATIN)

PRIMAIRES: 9 H - ENFANTINES: 9 H 30

Automne	du vendredi 20 octobre 2006 le soir ou jeudi 2 novembre 2006 le matin
Immaculée Conception	le vendredi 8 décembre 2006
Noël	du vendredi 22 décembre 2006 le soir ou lundi 8 janvier 2007 le matin
Carnaval	du vendredi 16 février 2007 le soir ou lundi 26 février 2007 le matin
Fête de Saint-Joseph	le lundi 19 mars 2007
Pâques	du jeudi 5 avril 2007 le soir <i>Les élèves des classes primaires vont à l'école le mercredi après-midi 4 avril 2007</i> <i>Les élèves des classes enfantines vont à l'école le matin</i> ou lundi 16 avril 2007 le matin
Ascension	du mercredi 16 mai 2007 le soir <i>Les élèves des classes primaires vont à l'école le mercredi après-midi 16 mai 2007</i> <i>Les élèves des classes enfantines vont à l'école le matin</i> ou lundi 21 mai 2007 le matin
Fête-Dieu	du mercredi 6 juin 2007 à midi ou lundi 11 juin 2007 le matin

CLÔTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE: VENDREDI 22 JUIN 2007 (SOIR)



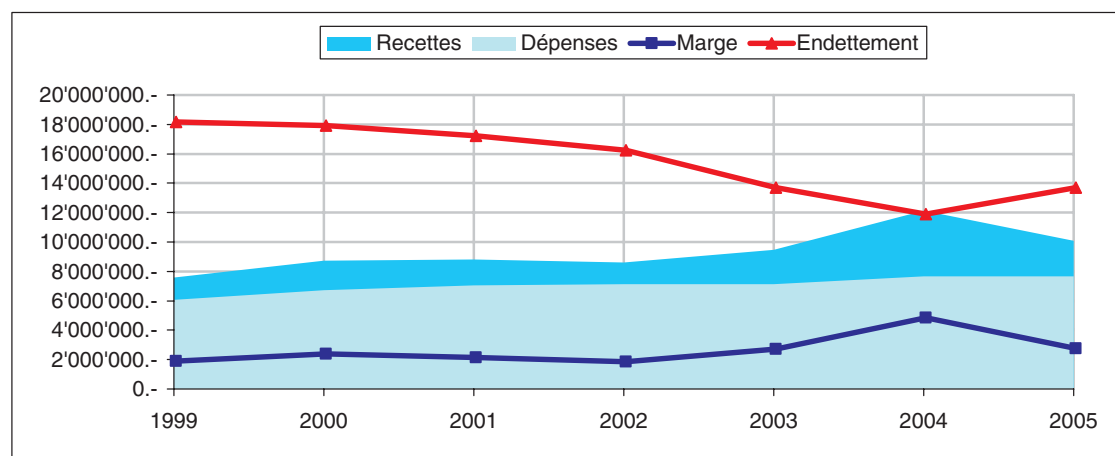
Le village touristique de Vercorin, objet d'intenses réflexions.

COMPTES COMMUNAUX

EXERCICE 2005

Evolution des recettes, des dépenses, de la marge d'autofinancement et de la dette

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Recettes	7'570'345.-	8'738'708.-	8'797'562.-	8'605'113.-	9'452'363.-	12'133'383.-	10'067'339.-
Dépenses	6'064'237.-	6'716'463.-	7'032'726.-	7'117'745.-	7'125'620.-	7'648'943.-	7'676'021.-
Marge	1'506'108.-	2'022'245.-	1'764'836.-	1'487'368.-	2'326'743.-	4'484'440.-	2'391'318.-
Endettement	17'782'375.-	17'531'820.-	16'851'774.-	15'848'734.-	13'318'976.-	11'526'020.-	13'301'703.-



Les comptes 2005 de notre Commune peuvent être qualifiés de bons. Ils bouclent avec une marge d'autofinancement ou bénéfice avant amortissement, de 2.4 millions de francs. Evidemment, cette marge est inférieure à celle de l'année dernière qui pour rappel, avait été renforcée de 1.2 million de francs par le droit de retour de la concession de la Navizence. Notre dette s'est accentuée de 1.8 million de francs pour atteindre 13.3 millions. Cette augmentation est due aux investissements, supérieurs au budget.

Les dépenses de fonctionnement, avant amortissement, se montent à 7.7 millions de francs et les recettes à 10.1 millions de francs.

L'évaluation des recettes est très délicate. Celles-ci dépendent essentiellement des revenus fiscaux. Or, le canton ayant pris beaucoup de retard pour les taxations, les impôts 2004 n'ont pas encore tous été factu-

rés. 200 contribuables n'ont pas encore été taxés pour l'année 2004. En conséquence, les comptes qui vous sont présentés se basent sur des recettes d'impôts 2005 estimées avec prudence.

Les recettes principales proviennent des postes suivants :

- les permis de construire (64'000.-);
- les amendes de construction (53'000.-);
- les redevances hydrauliques (66'000.-);
- la ristourne de Sierre-Energie (211'000.-);
- les impôts ordinaires (7.2 millions);
- la péréquation financière (250'000.-);
- les taxes communales (1.7 millions).

Les dépenses ont été maintenues au niveau de celles de 2004 et proviennent principalement des postes suivants :

- les indemnités des autorités (118'000.-);
- les charges du personnel administratif (413'000.-);

- la police municipale (100'000.-);
- le traitement du personnel enseignant (756'000.-);
- le cycle d'orientation de Grône (357'000.-);
- le financement de l'AVS et de l'AI (133'000.-);
- le financement des prestations complémentaires (124'000.-);
- la participation communale à la caisse-maladie (345'000.-);
- les charges du personnel des TP (236'000.-);
- l'entretien du réseau routier (170'000.-);
- le déblaiement des neiges (130'000.-);
- la participation à l'entretien des routes cantonales (146'000.-);
- les charges d'intérêts (360'000.-);

Par rapport au budget, les écarts les plus significatifs concernent les tâches suivantes:

- Culture, loisirs et culte;
 - Travaux d'entretien spécifiques sur les terrains de foot d'entraînement et des juniors;
 - Frais de paroisse augmentés par le remplacement de la chaufferie;
 - Soutien financier aux partis politiques, à la finale cantonale des combats de reines et mise à disposition des pompiers pour les manifestations locales;
- Santé;
 - Augmentation des frais dentaires scolaires;
- Trafic;
 - Travaux d'entretien imprévus sur les routes de Tzabloy et de Tracuit;
 - Déblaiement des neiges dû à un hiver rigoureux;
 - Frais engendrés par l'incendie du véhicule des TP de Vercorin et son remplacement;

En ce qui concerne les services publics, la situation est la suivante:

- Le Service de l'eau potable affiche des recettes pour 596'000 francs pour un déficit de 129'000 francs. Plusieurs conduites n'ont pas résisté à la rigueur des hivers 2004 et 2005 et ont nécessité de nombreuses interventions.
- Le compte du Service des égouts est équilibré. Les recettes représentent 530'000 francs.
- Le Service de l'hygiène est déficitaire pour 153'000 francs. L'aggravation de ce déficit s'explique notamment par les frais d'élimination des déchets ligneux qui ne peuvent plus être brûlés et doivent par consé-

quent être broyés et transportés vers un centre de récupération. Les frais d'enlèvement des ordures, liés notamment à la taxe poids lourds, pèsent aussi dans la balance.

De manière générale, toutes les recettes des services publics sont en augmentation régulière. Malgré tout, les déficits s'accroissent. Tôt ou tard, il faudra réagir car le ménage communal ne sera plus en mesure d'absorber les dépenses non couvertes. Une augmentation future des taxes n'est donc pas à exclure.

INVESTISSEMENTS 2005

Lors d'un changement de législature, il n'est pas rare d'observer, la première année, une baisse des investissements. Pour éviter ce phénomène, l'ancien Conseil avait pris la décision d'établir le budget 2005 avant de quitter sa fonction. Les projets étaient donc prêts pour le nouveau Conseil qui très rapidement s'est mis au travail dans le but de mener à bien les travaux dont la majorité avait déjà débuté. Conséquence de cet enthousiasme, les travaux ont été menés tambour battant et le budget des investissements nets est dépassé de 1.8 million de francs. Cette situation s'explique de la manière suivante:

- Nous avons reçu de l'Etat du Valais une facture de 174'000 francs pour la mensuration des SAU alors que sur la base des indications de l'Etat, le budget ne prévoyait que 30'000 francs.
- L'Espace Bozon a fait l'objet de quelques investissements complémentaires dont la nécessité n'est apparue que pendant les travaux. Une nouvelle canalisation d'égout a dû être construite pour le raccordement du club-house; l'ancien couvert des pêcheurs n'a pas pu être conservé, car son intégration avec le nouveau couvert s'avérait excessivement coûteuse pour un résultat médiocre. La buvette du club-house a été complètement fermée, compte tenu de la fréquence du vent dans la zone. Globalement nous avons réalisé des travaux pour une somme de 200'000 francs supérieure au budget.
- La subvention de 100'000 francs, du Sport-Toto, promise pour l'Espace Bozon ne sera encaissée qu'en 2006.
- 400'000 francs de plus-value pour la route sous le Bisse à Vercorin n'ont pu être encais-

sés, car les travaux se terminent ces jours-ci alors que pratiquement toute la dépense a été effectuée en 2005.

- Pour des raisons de commodité et d'économie, il a été décidé d'arrêter plus tard les travaux de réfection de la rue du Téléphérique. Nous avons effectué des travaux supplémentaires pour 160'000 francs,
- La construction des garages et du parking de la rue de la Forge avait été mise au budget en 2004. Une partie des factures ont été payées en 2005, alors que la vente de deux des garages ne sera encaissée qu'en 2006. La différence par rapport au budget s'estime à 100'000 francs.
- Il en va de même pour la reprise du chemin de l'Orbin pour 20'000 francs.
- L'achat du terrain des Avouinzettes, décidé par l'Assemblée primaire de décembre 2004, n'était pas prévu au budget et représente un montant de 356'000 francs.
- L'achat du terrain de la cure qui a été utilisé pour la construction de la route de la Cure

s'est concrétisé seulement cette année, pour un montant imprévu de 88'000 francs.

- Le remplacement de la conduite d'eau et la réalisation de la conduite d'évacuation des eaux de surface sur la route de l'Eglise ont été provoqués par la nécessité d'implanter une conduite de gaz. Le décompte de ces travaux affiche 212'000 francs.

Le budget 2005 prévoyait une somme d'investissements quasiment équivalente à la marge d'autofinancement. Dès lors, la charge d'investissements complémentaires influence directement la dette qui se trouve augmentée d'autant. Cette situation n'est pas inquiétante. Il faut en effet, mettre en relation cette augmentation de dette de 1.8 million de francs, avec l'augmentation du patrimoine administratif de près de 4 millions, due à la construction de la crèche communale, de l'Espace Bozon et à l'acquisition des terrains des Avouinzettes.

Aperçu du bilan et du financement		Etat 31.12.2004	Etat 31.12.2005
1	Actif	26'300'839.05	33'151'916.03
	Patrimoine financier	12'786'839.05	17'782'916.03
10	Disponibilités	73'047.82	107'628.48
11	Avoirs	1'272'039.70	839'811.60
12	Placements	3'320'627.00	3'290'127.00
13	Actifs transitoires	8'121'124.53	13'545'348.95
	Patrimoine administratif	13'514'000.00	15'369'000.00
14	Investissements propres	13'514'000.00	15'369'000.00
15	Prêts et participations permanentes	-	-
16	Subventions d'investissement	-	-
17	Autres dépenses activables	-	-
	Financements spéciaux	-	-
18	Avances aux financements spéciaux	-	-
	Découvert	-	-
19	Découvert du bilan	-	-
2	Passif	26'300'839.05	33'151'916.03
	Engagement	24'312'858.99	31'084'619.52
20	Engagements courants	3'960'407.49	5'581'961.32
21	Dettes à court terme	-	-
22	Dettes à moyen et à long terme	13'041'850.00	14'074'346.80
23	Engagements envers des entités particulières	1'334'168.20	1'236'168.20
24	Provisions	2'200.00	2'200.00
25	Passifs transitoires	5'974'233.30	10'189'943.20
	Financements spéciaux	956'891.25	971'391.25
28	Engagements envers les financements spéciaux	956'891.25	971'391.25
	Fortune	1'031'088.81	1'095'905.26
29	Fortune nette	1'031'088.81	1'095'905.26

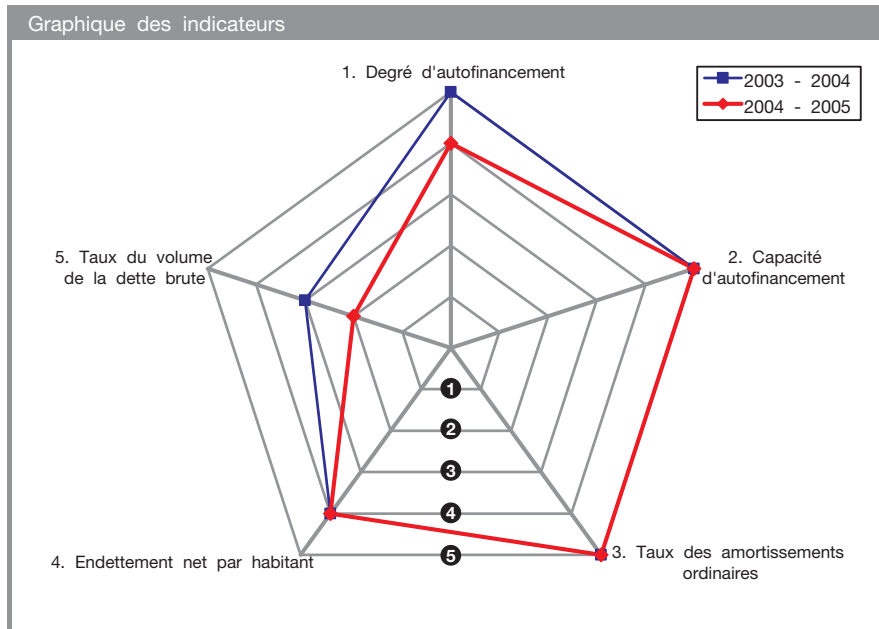
Compte de fonctionnement selon les tâches	Compte 2004		Budget 2005		Compte 2005	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Autorité générale	926'512.75	130'085.50	1'102'600.00	126'750.00	1'051'995.47	136'212.15
Sécurité publique	346'986.35	142'405.15	377'000.00	123'600.00	353'472.55	143'781.38
Enseignement et formation	1'692'736.81	25'245.95	1'907'700.00	28'800.00	1'880'032.14	28'944.00
Culture, loisirs et culte	692'724.05	31'521.00	809'000.00	31'800.00	934'050.75	25'750.00
Santé	220'326.90	-	92'000.00	-	122'989.40	-
Prévoyance sociale	827'686.50	-	801'500.00	-	774'663.85	-
Trafic	1'821'997.30	128'645.55	1'695'300.00	88'500.00	1'901'119.60	75'172.75
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	2'248'350.90	1'734'217.30	2'202'000.00	1'703'800.00	2'232'367.70	1'885'290.25
Economie publique, yc services industriels	181'489.45	1'496'229.80	181'710.00	251'500.00	152'756.25	283'409.15
Finances et impôts	858'530.31	8'445'033.06	798'031.00	8'141'911.00	599'074.82	7'488'779.30
Total des charges et des revenus	9'817'341.32	12'133'383.31	9'966'841.00	10'496'661.00	10'002'522.53	10'067'338.98
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	2'316'041.99		529'820.00		64'816.45	

Compte des investissements par tâche	Compte 2004		Budget 2005		Compte 2005	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Autorité générale	85'062.45	-	-	-	1'721.35	-
Sécurité publique	103'296.20	82'701.40	55'000.00	-	173'854.25	16'540.25
Enseignement et formation	7'811.45	-	300'000.00	-	300'000.00	-
Culture, loisirs et culte	1'081'614.95	-	1'020'000.00	100'000.00	1'202'643.60	-
Santé	-	-	-	-	-	-
Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
Trafic	1'377'962.65	296'238.55	1'000'000.00	540'000.00	1'628'207.30	-
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	1'062'383.70	98'889.00	885'000.00	441'400.00	666'979.25	39'120.40
Economie publique, yc services industriels	2'840.65	-	30'000.00	-	16'069.00	-
Finances et impôts	205'254.90	40'000.00	200'000.00	40'000.00	247'687.90	-
Total des dépenses et des recettes	3'926'226.95	517'828.95	3'490'000.00	1'121'400.00	4'237'162.65	55'660.65
Excédent de dépenses		3'408'398.00		2'368'600.00		4'181'502.00
Excédent de recettes	-		-		-	

Situation des comptes séparés des services publics 2005

Eau potable	
Amortissements cumulés de 1974 à 2004	6'640'930.-
Amortissement 2005	253'627.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2004	2'106'898.-
Résultat de fonctionnement 2005	-382'438.-
Solde du compte séparé	5'170'097.-
Egouts	
Amortissements cumulés de 1974 à 2004	2'158'595.-
Amortissement 2005	160'776.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2004	1'716'536.-
Résultat de fonctionnement 2005	154'516.-
Solde du compte séparé	448'319.-
Hygiène	
Amortissements cumulés de 1974 à 2004	728'943.-
Amortissement 2005	60'000.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2004	-848'974.-
Résultat de fonctionnement 2005	-92'931.-
Solde du compte séparé	1'730'848.-

Graphique des indicateurs



Indicateurs financiers - récapitulatif

1. Degré d'autofinancement	2004	2005	Moyenne
(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)	131.6%	57.2%	90.6%

Valeurs indicatives	plus de 100%	très bien
	80 à 100%	bien
	60 à 80%	satisfaisant (à court terme)
	0 à 60%	insuffisant
	moins de 0%	très mauvais

2. Capacité d'autofinancement	2004	2005	Moyenne
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)	38.3%	24.6%	32.1%

Valeurs indicatives	plus de 20%	très bien
	15 à 20%	bien
	8 à 15%	satisfaisant
	0 à 8%	insuffisant
	moins de 0%	très mauvais

3.1 Taux des amortissements ordinaires	2004	2005	Moyenne
(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)	13.8%	13.1%	13.5%

Valeurs indicatives	moins de 2%	Amortissements nettement insuffisants
	2 à 5 %	Amortissements insuffisants
	5 à 8 %	Amortissements faibles
	8 à 10 %	Amortissements moyens (à court terme)
	10% et plus	Amortissements suffisants

3.2 Taux global des amortissements	2004	2005	Moyenne
(Amort. + solde compte fonct. en % du PA à amortir + découvert)	26.4%	13.5%	19.8%

4. Endettement net par habitant	2004	2005	Moyenne
(Dette brute moins PF réalisable par habitant)	4191	4512	4357

Valeurs indicatives	plus de 9'000	Endettement excessif
	de 7'000 à 9'000	Endettement très important
	de 5'000 à 7'000	Endettement important
	de 3'000 à 5'000	Endettement mesuré
	moins de 3'000	Endettement faible

5. Taux du volume de la dette brute	2004	2005	Moyenne
(Dette brute en % des revenus financiers)	207.7%	320.2%	258.7%

Valeurs indicatives	moins de 150%	très bien
	150 à 200%	bien
	200 à 250%	satisfaisant
	250 à 300%	insuffisant
	plus de 300%	mauvais

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2005

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Administration générale

Comptes 2004 Fr.	Budget 2005 Fr.		Comptes 2005 Charges Fr.	Revenus Fr.	Ecart 2005 Fr.
		01 Administration générale			
926 512.75	1 102 600		1 051 995.47		50 605 -
130 085.50	126 750	Charges		136 212.15	9 462 +
796 427.25 -	975 850 -	Revenus		915 783.32	
		Excédent de charges			
105 090.60	107 000	300.00 Indemnités des autorités	118 017.65		11 018 +
3 104.00		300.20 Agent communal AVS			
6 400.00	8 000	300.30 Bureau de vote, élections	3 640.00		4 360 -
42 293.95	30 000	300.50 Commissions communales	24 146.90		5 853 -
372 384.45	405 000	301.00 Personnel du bureau communal	413 194.85		8 195 +
74 371.10	120 000	303.00 Charges sociales	88 892.70		31 107 -
45 841.15	45 000	310.00 Fournitures de bureau et mobilier	39 016.10		5 984 -
23 313.00	25 000	311.00 Achat cartes d'identité / passeports	26 760.80		1 761 +
		314.00 Prestations personnel d'appoint	33 117.95		33 118 +
46 149.15	47 000	317.00 Représentations et réceptions	55 665.55		8 666 +
12 150.40	14 000	318.00 Information communale	19 181.55		5 182 +
4 500.00	10 000	318.10 Contrôle de la comptabilité	8 500.00		1 500 -
10 064.95	60 000	318.20 Ordinateurs et programmes	54 056.30		5 944 -
19 513.70	20 000	318.30 Frais d'encaissement	6 637.15		13 363 -
	2 000	318.40 Frais juridiques	2 600.00		600 +
25 194.15	41 000	318.50 Frais de port et CCP	31 131.92		9 868 -
12 447.40	15 000	318.60 Frais de téléphones et communications	12 082.40		2 918 -
8 132.30	8 100	318.70 Assurance RC communale	8 132.30		32 +
70 062.45	100 000	330.00 Amortissements comptables	61 721.35		38 279 -
15 000.00	15 000	350.00 Location des biens de la Bourgeoisie	15 000.00		
30 500.00	30 500	350.01 Loc. Maison Bourgeoise de Vercorin	30 500.00		
32 176.90	35 000	431.00 Emoluments administratifs		38 244.90	3 245 +
2 530.00		436.00 Indemnités journalières remboursées (APG-LAA)			
5 000.00	5 000	452.00 Administration de la Bourgeoisie		5 000.00	
13 417.15	13 000	453.00 Administration du Télé. Chalais-Vercorin SA		14 461.30	1 461 +
10 126.00	11 000	454.00 Administration de la Fondation Antille		10 738.00	262 -
9 386.70	9 000	455.00 Part canton agence AVS		9 605.90	606 +
1 775.00		455.10 Traitement des déclarations d'impôt		2 342.50	2 343 +
4 328.75	4 500	457.00 Administration de la taxe de Promotion Touristique		3 019.55	1 480 -
51 345.00	49 250	490.00 Frais de personnel imputés		52 800.00	3 550 +

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Sécurité publique

Comptes 2004 Fr.	Budget 2005 Fr.		Comptes 2005 Charges Fr.	Revenus Fr.	Ecart 2005 Fr.
		02 Sécurité publique			
346 986.35	377 000		353 472.55		23 527 -
142 405.15	123 600	Charges		143 781.38	20 181 +
204 581.20 -	253 400 -	Revenus		209 691.17	
		Excédent de charges			
3 521.80 -		301.20 Officier d'Etat Civil			
14 626.80	18 000	301.30 Solde des sapeurs pompiers	20 000.00		2 000 +
21.40 -		303.00 Charges sociales			
28 131.95	30 000	310.00 Frais de géomètre (MF)	29 814.45		186 -
		311.00 Frais de police	892.40		892 +
15 299.55	12 000	312.00 PCi - Charges des abris	11 012.40		988 -
1 299.00		312.10 PCi - Instr. et frais	120.85		121 +
		312.20 PCi - Mat. et équipement	1 091.40		1 091 +
10 681.35	9 300	314.00 FEU - Instruction et frais d'entretien	13 516.70		4 217 +
5 158.25	5 000	314.10 FEU - Sécurité et sinistres	6 171.20		1 171 +
772.00	700	314.20 FEU - Assurance des sapeurs	729.00		29 +
11 460.95	16 000	314.30 FEU - Matériel et équipement	15 287.65		712 -
4 800.00	4 800	314.40 FEU - Cours cantonaux	4 400.00		400 -
	2 000	315.00 Entretien des parcomètres de Vercorin			2 000 -
125.00	200	318.70 Contrôle poids et mesures	132.00		68 -
8 573.75	9 000	319.00 Permis pour étrangers	7 066.50		1 934 -
100 594.80	143 000	330.00 Amortissements comptables	122 314.00		20 686 -
5 163.30		343.00 Alimentation du fonds de l'hôtellerie			

92 800.00	100 000	352.00	Police municipale de Sierre	99 790.00	210 -
2 742.00	4 000	352.10	Centre Secours Incendie de Sierre	3 669.00	331 -
2 080.00	3 000	352.11	Etat du Valais Part au SMT 750	2 975.00	25 -
8 031.65	13 000	352.12	Participation PCi Lienne-Navizence	10 000.00	3 000 -
649.65	3 000	353.00	Bourgeoisie de Chalais part. garde forestier	490.00	2 510 -
5 239.55	4 000	355.00	Installations de tir	4 000.00	
32 300.00		390.00	Frais de personnel imputés		
14 708.25	1 400	410.20	Concessions pour les établissements publics	2 497.80	1 098 +
870.00		410.30	Autorisations communales pour bals, heures-suppl.	2 250.00	2 250 +
47 719.90	45 000	430.00	FEU - Taxe d'exemption	48 123.25	3 123 +
13 775.00	17 000	431.00	Bureau des étrangers	12 937.50	4 063 -
17 109.60	20 000	432.00	Emoluments du cadastre	21 786.83	1 787 +
14 100.00	10 000	432.10	Part des privés aux frais de géomètre	14 300.00	4 300 +
7 240.00	3 000	437.00	Amendes de police	2 530.80	469 -
7 864.20	9 000	437.01	Recettes des parcomètres de Vercorin	12 151.40	3 151 +
		437.02	Compensation financière pour place de parc	1 400.00	1 400 +
7 565.00	7 500	450.00	PCi - locations d'abris Chalais	7 610.00	110 +
1 650.00	3 000	450.10	PCi - Locations d'abris Vercorin	6 110.00	3 110 +
3 429.75	5 600	461.00	FEU - Subv. matériel	6 000.00	400 +
3 500.00		461.10	Forfait pour maintien des Abris PCi	3 500.00	3 500 +
2 873.45	2 100	461.30	Subv. registre contrib.	2 583.80	484 +

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Enseignement et formation

Comptes 2004 Fr.	Budget 2005 Fr.		Comptes 2005		Ecart 2005 Fr.
			Charges Fr.	Revenus Fr.	
		03	Enseignement et formation		
			Charges		
1 692 736.81	1 907 700		1 880 032.14		27 668 -
25 245.95	28 800			28 944.00	144 +
1 667 490.86 -	1 878 900 -			1 851 088.14	
			Revenus		
			Excédent de charges		
63 985.05	66 000	301.00	61 551.80		4 448 -
32 875.40	26 000	301.10	36 158.65		10 159 +
1 562.05		302.00			
9 153.80	18 000	303.00	13 224.25		4 776 -
44 182.96	60 000	310.00	57 662.04		2 338 -
30 235.80	30 000	311.00	24 689.05		5 311 -
59 167.80	65 000	314.00	62 795.55		2 204 -
31 532.25	30 000	314.01	34 624.00		4 624 +
45 065.65	40 000	314.10	65 727.80		25 728 +
12 303.50	17 000	318.80	10 600.50		6 400 -
237 811.45	341 000	330.00	341 000.00		
690 117.50	780 000	351.00	756 534.75		23 465 -
346 659.10	365 000	352.00	356 807.65		8 192 -
26 616.50	3 000	352.10	8 722.00		5 722 +
21 160.00	30 000	352.20	13 433.65		16 566 -
23 900.00	27 500	352.30	27 214.00		286 -
7 000.00		352.40			
9 408.00	9 200	353.00	9 286.45		86 +
10 800.00	10 800	423.00		11 400.00	600 +
7 840.00	8 800	428.10		9 760.00	960 +
6 605.95	7 000	461.10		7 000.00	
	2 200	461.50		784.00	1 416 -

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Culture, loisirs et culte

Comptes 2004 Fr.	Budget 2005 Fr.		Comptes 2005		Ecart 2005 Fr.
			Charges Fr.	Revenus Fr.	
692 724.05	809 000	04 Culture, loisirs et culte	934 050.75		125 051 +
31 521.00	31 800	Charges		25 750.00	6 050 -
661 203.05 -	777 200 -	Revenus		908 300.75	
		Excédent de charges			
57 715.80	58 000	301.00 Conciergerie de la salle polyvalente de Chalais	56 535.75		1 464 -
7 054.95	10 000	301.10 Conciergerie du centre administratif de Vercorin	6 826.85		3 173 -
5 295.75		301.20 Conciergerie Maison Bourgeoiale Verco	4 953.35		4 953 +
51 746.00	50 000	301.50 Personnel d'exploitation de la bibliothèque	54 402.90		4 403 +
22 958.35	27 000	303.00 Charges sociales	23 693.05		3 307 -
56 103.20	50 000	313.00 Charges des immeubles Salle polyvalente Chalais	21 975.05		28 025 -
		313.50 Frais d'entretien zone Bozon	79 029.90		79 030 +
25 618.35	24 000	314.00 Charges des immeubles Centre adm. Vercorin	21 020.15		2 980 -
28 558.10	27 000	315.00 Bibliothèque communale livres et matériel	28 515.60		1 516 +
5 972.75	10 000	316.00 Charges des immeubles Maison bourg. Vercorin	4 382.80		5 617 -
241 614.95	385 000	330.00 Amortissements comptables	412 643.60		27 644 +
10 070.00	10 000	352.00 Eglise réformée de Sierre	10 890.00		890 +
57 203.40	60 000	352.10 Parioisse de Chalais	86 917.85		26 918 +
51 446.55	60 000	352.20 Parioisse de Vercorin	61 213.70		1 214 +
9 865.90	10 000	365.00 Dons et cotisations	32 550.20		22 550 +
61 500.00	28 000	365.10 Subsidés aux sociétés locales	28 500.00		500 +
2 470.00	5 000	427.00 Locations de la salle polyvalente de Chalais		4 550.00	450 -
1 700.00	2 000	427.20 Locations de la salle polyvalente de Vercorin		400.00	1 600 -
10 800.00	10 800	430.00 Loyer bureau OT Vercorin		10 800.00	
16 551.00	14 000	465.00 Subside pour exploitation de la bibliothèque		10 000.00	4 000 -

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Santé

Comptes 2004 Fr.	Budget 2005 Fr.		Comptes 2005		Ecart 2005 Fr.
			Charges Fr.	Revenus Fr.	
220 326.90	92 000	05 Santé	122 989.40		30 989 +
220 326.90 -	92 000 -	Charges		122 989.40	
		Revenus			
		Excédent de charges			
60 000.00	20 000	330.00 Amortissements comptables	20 000.00		
70 214.00		352.00 Hôpital de Sierre-Loèche	6 612.00		6 612 +
90 112.90	72 000	366.00 Frais dentaires scolaires	96 377.40		24 377 +

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Prévoyance sociale

Comptes 2004 Fr.	Budget 2005 Fr.		Comptes 2005		Ecart 2005 Fr.
			Charges Fr.	Revenus Fr.	
827 686.50	801 500	06 Prévoyance sociale	774 663.85		26 836 -
827 686.50 -	801 500 -	Charges		774 663.85	
		Revenus			
		Excédent de charges			
36 180.55	17 500	351.70 Mesures en faveur des handicapés	22 662.30		5 162 +
105 093.75	131 000	351.80 Financement AVS et AI	133 566.12		2 566 +
123 986.30	122 000	351.90 Financement prestations complémentaires	124 354.41		2 354 +
58 055.45	65 000	352.00 Centre Médico-Social	63 635.15		1 365 -
2 710.00	3 000	352.20 Participation au CIO	2 792.00		208 -
75 774.45	105 000	365.00 Service d'assistance	54 482.07		50 518 -
391 977.50	328 000	366.00 Participation à la caisse maladie	344 895.95		16 896 +
33 908.50	30 000	367.00 Fonds cantonal p l'emploi	28 275.85		1 724 -

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Travaux publics

Comptes 2004 Fr.	Budget 2005 Fr.		Comptes 2005		Ecart 2005 Fr.
			Charges Fr.	Revenus Fr.	
1 821 997.30	1 695 300	07 Travaux publics	1 901 119.60		205 820 +
128 645.55	88 500	Charges		75 172.75	13 327 -
1 693 351.75 -	1 606 800 -	Revenus		1 825 946.85	
		Excédent de charges			
276 855.65	235 000	301.00 Employés des travaux publics	236 480.10		1 480 +
26 615.70	15 000	301.10 Auxiliaires des travaux publics	29 664.95		14 665 +
72 206.70	75 000	303.00 Charges sociales	48 575.40		26 425 -
23 698.30	17 000	311.10 Achat et entretien du matériel Travaux Publics	31 297.95		14 298 +
15 414.20	15 000	311.20 Entretien et réparation Véhicules travaux publics	42 962.80		27 963 +
49 713.85	52 000	312.00 Entretien du réseau électrique	42 911.35		9 089 -
52 373.30	45 000	312.50 Electricité pour éclairage public	36 206.45		8 794 -
140 707.40	130 000	314.00 Entretien du réseau routier	169 973.35		39 973 +
	10 000	314.10 Marquage et signalisation	7 985.35		2 015 -
34 797.80	25 000	314.50 Balayage mécanique	32 423.05		7 423 +
76 949.70	80 000	318.00 Déblaiement des neiges	129 587.60		49 588 +
825 724.10	701 000	330.00 Amortissements comptables	823 207.30		122 207 +
129 107.50	130 000	351.60 Entretien des routes cantonales	146 143.25		16 143 +
17 163.90	95 000	351.61 Participation réfection des routes cantonales	52 787.40		42 213 -
34 499.00	27 000	365.10 Transports publics	35 415.00		8 415 +
12 870.20	10 000	365.15 Transports touristiques	2 198.30		7 802 -
33 300.00	33 300	365.21 Remboursement crédit LIM Téléphérique	33 300.00		
960.00		423.10 Locations des places de parc Vercorin			
1 486.45	1 500	424.00 Redevances de la station service de Vercorin		1 372.75	127 -
2 000.00	2 000	424.10 Redevances du dépôt de la Réchy		2 000.00	
3 699.10		436.00 Indemnités journalières remboursées (AVS/CNA)			
120 500.00	85 000	490.00 Frais de personnel imputés		71 800.00	13 200 -

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Environnement

Comptes 2004 Fr.	Budget 2005 Fr.		Comptes 2005		Ecart 2005 Fr.
			Charges Fr.	Revenus Fr.	
358 670.00	302 000	08 Protection et aménagement de l'environnement	225 360.90		76 639 -
77 335.70	73 800	Charges		166 286.65	92 487 +
281 334.30 -	228 200 -	Revenus		59 074.25	
		Excédent de charges			
12 635.20	11 000	301.00 Personnel d'entretien ext (cimetières, sentiers...)	15 037.75		4 038 +
1 464.10	2 500	303.00 Charges sociales	1 745.20		755 -
490.65	1 000	314.00 Charges des immeubles Chapelle ardente Chalais	706.65		293 -
1 263.25	10 000	314.10 Entretien des bâtiments communaux	3 661.40		6 339 -
36 645.85	45 000	314.40 Entret. parcs et jardins	48 173.15		3 173 +
20 464.80	24 000	314.41 Trait. "ver de la grappe"	24 038.35		38 +
4 306.55	10 000	314.42 Entretien des sentiers pédestres	10 263.70		264 +
35 406.20	21 000	314.50 Entretien des bisses et des canaux	18 081.10		2 919 -
6 355.90	7 500	315.00 Frais d'inhumation	12 672.00		5 172 +
24 274.30	15 000	318.80 Frais de mise à l'enquête publique	27 917.50		12 918 +
51 335.35	55 000	330.00 Amortissements comptables	12 456.80		42 543 -
4 100.00		360.00 Réfection du bisse de Vercorin			
159 927.85	100 000	361.00 Rénovation des vieilles bâtisses	50 607.30		49 393 -
47 629.15	25 000	431.00 Permis de construire		63 748.50	38 749 +
6 700.00 -		431.10 Taxes compensatoires de densité		11 100.00	11 100 +
750.00	1 100	435.00 Cimetière - concessions et inhumations		1 450.00	350 +
900.00	1 200	436.00 Locations de la chapelle ardente		1 050.00	150 -
200.00	7 000	437.00 Amendes de constructions		52 900.00	45 900 +
1 794.00		438.00 Location du domaine Communal		827.20	827 +
27 504.65	30 000	439.00 Part des propr. au trait. du ver de la grappe		23 113.75	6 886 -
5 257.90	9 500	461.90 Subsidés pour entretien des bisses et canaux		12 097.20	2 597 +

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Services économiques

Comptes 2004 Fr.	Budget 2005 Fr.		Comptes 2005		Ecart 2005 Fr.
			Charges Fr.	Revenus Fr.	
		09 Services économiques			
181 489.45	181 710	Charges	152 756.25		28 954 -
1 496 229.80	251 500	Revenus		283 409.15	31 909 +
1 314 740.35 +	69 790 +	Excédent de revenus	130 652.90		
360.35	900	301.00 Inspecteur du bétail	615.95		284 -
30.60	110	303.00 Charges sociales	54.00		56 -
291.75	700	314.00 Charges écuries commun. de Vercorin	282.55		417 -
4 202.00	6 000	314.10 Droits d'eau	5 952.00		48 -
22 840.65	30 000	330.00 Amortissements comptables	16 069.00		13 931 -
11 715.50	12 000	350.00 Sierre Région	11 715.50		285 -
7 286.00 -		351.00 Cotis. Association retour des forces hydrauliques			
74 217.25	25 000	362.05 Améliorations agricoles Zamplan-Crétilion	11 607.40		13 393 -
	35 000	362.08 Subvention aux constructions agricoles			35 000 -
10 800.00	10 800	363.00 Bureau de l'OT Vercorin	10 800.00		
7 688.65	10 000	363.01 Frais pour l'OT Vercorin	17 490.15		7 490 +
5 768.15	10 000	363.02 Animations touristiques	24 800.00		14 800 +
5 710.85	5 000	363.03 Ouverture piste de fonds	6 206.85		1 207 +
		363.04 Définition de la politique touristique	5 380.00		5 380 +
1 102.00		364.01 Bisse de Briey Mesures urgentes			
7 500.00	7 500	365.00 Promotion touristique SAT	7 325.00		175 -
34 657.70	26 200	365.10 Particip. à Pro-Lavioz	30 467.85		4 268 +
1 890.00	2 500	365.40 Insémination artificielle	3 990.00		1 490 +
66 975.85	65 000	410.30 Concessions et redevances hydrauliques		66 014.05	1 014 +
1 223 928.80		410.31 Droit de retour Navizence			
198 825.15	180 000	410.40 Energie gratuite ristourne Sierre-Energie		211 361.10	31 361 +
6 500.00	6 500	432.00 Locations écuries commun. de Vercorin		5 533.00	967 -
		460.00 Subside pour la tenue du registre des vignes		501.00	501 +

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Finances et impôts

Comptes 2004 Fr.	Budget 2005 Fr.		Comptes 2005		Ecart 2005 Fr.
			Charges Fr.	Revenus Fr.	
		10 Finances et impôts			
858 530.31	798 031	Charges	599 074.82		198 956 -
8 445 033.06	8 141 911	Revenus		7 488 779.30	653 132 -
7 586 502.75 +	7 343 880 +	Excédent de revenus	6 889 704.48		
2 455.40	1 000	312.00 Charges de l'immeuble La Forge	1 433.40		433 +
242 310.65	140 000	319.00 Pertes sur débiteurs	62 569.20		77 431 -
	17 700	319.10 Remises d'impôts	2 344.20		15 356 -
30.04 -	200	319.15 Intérêts et escomptes accordés	183.85 -		384 -
49 892.65	5 500	319.20 Impôt cantonal	2 795.15		2 705 -
25 378.15	65 000	321.00 Intérêts des dettes à court-terme	54 761.27		10 239 -
8 304.00	9 000	321.50 Intérêts rémunérateurs	1 390.85		7 609 -
433 653.00	465 000	324.00 Intérêts des dettes à long terme	359 549.55		105 450 -
30 254.90	30 000	330.00 Amortissements comptables	42 687.90		12 688 +
46 218.50	46 231	341.00 Péréquation financière	46 231.00		
14 870.10	14 000	342.00 Impôt sur immeubles bâtis Art. 188	19 869.15		5 869 +
5 223.00	4 400	343.00 Part cantonale à l'impôt sur les chiens	5 627.00		1 227 +
6 320 610.05	6 400 000	400.00 Impôt sur le revenu des personnes physiques		5 622 752.55	777 247 -
648 263.70	400 000	400.10 Impôt sur la fortune des personnes physiques	486 279.60		86 280 +
178 519.00	80 000	400.30 Impôt prélevé à la source	169 427.50		89 428 +
24 554.10	20 000	400.40 Impôt personnel	18 969.30		1 031 -
25 000.00	25 000	400.50 Impôt forfaitaire	35 111.70		10 112 +
48 293.85	57 000	400.60 Impôt s'immeubles bâtis Art. 188	45 576.90		11 423 -
206 449.20	125 000	401.00 Impôt sur le bénéfice des sociétés	114 775.65		10 224 -
64 286.85	75 000	401.10 Impôt sur le capital des sociétés	70 969.30		4 031 -
281 835.85	250 000	402.00 Impôt foncier des personnes physiques	268 205.90		18 206 +
12 267.40	40 000	402.10 Impôt foncier des sociétés	56 386.85		16 387 +
42 032.40	20 000	403.00 Impôt sur les gains immobiliers	43 631.75		23 632 +
9 977.30	30 000	405.00 Impôt sur les successions et les donations	13 048.30		16 952 -
12 547.00	11 000	406.00 Impôt sur les chiens	13 053.00		2 053 +
722.80	1 000	422.00 Rendement des titres	12 989.10		11 989 +
31 018.96	51 000	422.30 Intérêts de retard et frais récupérés	16 697.40		34 303 -
5 347.85		422.40 Actes de défauts de biens récupérés			
14 880.00	15 000	423.00 Locations du bâtiment de La Forge	14 170.00		830 -
263 426.00	255 911	444.00 Péréquation financière	250 931.75		4 979 -
255 000.75	286 000	491.00 Intérêts passifs imputés	235 802.75		50 197 -

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Eau potable

Comptes 2004 Fr.	Budget 2005 Fr.		Comptes 2005		Ecart 2005 Fr.
			Charges Fr.	Revenus Fr.	
		11 Eau potable			
712 169.20	712 350	Charges	724 911.80		12 562 +
571 517.70	575 000	Revenus		596 099.90	21 100 +
140 651.50 -	137 350 -	Excédent de charges		128 811.90	
19 276.60	17 500	301.00 Personnel de surveillance station de traitement	26 999.95		9 500 +
2 138.60	3 500	303.00 Charges sociales	3 028.35		472 -
		303.61 Participation LPP	4 644.35		4 644 +
125 204.90	100 000	314.00 Entretien du réseau d'eau	183 305.00		83 305 +
21 154.85	33 000	314.50 Exploitation de la station des Planards	32 470.80		529 -
620.05	600	319.00 TVA s/service d'eau	616.55		17 +
294 685.65	294 500	330.00 Amortissements comptables	253 626.55		40 873 -
56 070.00	51 250	390.00 Frais de personnel imputés	44 100.00		7 150 -
193 018.55	212 000	391.00 Intérêts passifs imputés	176 120.25		35 880 -
571 517.70	575 000	434.00 Taxe annuelle d'eau		596 099.90	21 100 +

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Egouts

Comptes 2004 Fr.	Budget 2005 Fr.		Comptes 2005		Ecart 2005 Fr.
			Charges Fr.	Revenus Fr.	
		12 Egouts			
518 582.60	546 600	Charges	535 822.55		10 777 -
512 284.15	500 000	Revenus		529 562.70	29 563 +
6 298.45 -	46 600 -	Excédent de charges		6 259.85	
57 494.90	62 000	314.00 Entretien du réseau des égouts	61 357.35		643 -
18 934.75	19 000	319.00 TVA s/service d'égouts	19 286.15		286 +
168 059.00	158 100	330.00 Amortissements comptables	160 775.50		2 676 +
224 038.35	250 000	352.30 Step de Granges	250 000.00		
31 755.00	36 500	390.00 Frais de personnel imputés	26 200.00		10 300 -
18 300.60	21 000	391.00 Intérêts passifs imputés	18 203.55		2 796 -
512 284.15	500 000	434.00 Taxe annuelle d'égouts		529 562.70	29 563 +

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Hygiène

Comptes 2004 Fr.	Budget 2005 Fr.		Comptes 2005		Ecart 2005 Fr.
			Charges Fr.	Revenus Fr.	
		13 Hygiène			
658 929.10	641 050	Charges	746 272.45		105 222 +
573 079.75	555 000	Revenus		593 341.00	38 341 +
85 849.35 -	86 050 -	Excédent de charges		152 931.45	
18 634.25	30 000	301.00 Personnel de surveillance des déchetteries	26 364.40		3 636 -
1 181.70	3 300	303.00 Charges sociales	2 957.30		343 -
75 990.60	65 000	318.00 Enlèvement des ordures ménagères	107 477.95		42 478 +
42 061.90	34 000	318.05 Enlèvement des ordures collectes séparées	38 228.75		4 229 +
92 034.75	75 000	318.10 Frais d'exploitation des déchetteries	161 415.65		86 416 +
19 355.80	19 000	319.00 TVA s/service d'hygiène	20 787.05		1 787 +
65 414.70	35 000	330.00 Amortissements comptables	60 000.00		25 000 +
248 853.80	280 000	352.30 UTO - Uvrier	233 262.40		46 738 -
51 720.00	46 750	390.00 Frais de personnel imputés	54 300.00		7 550 +
43 681.60	53 000	391.00 Intérêts passifs imputés	41 478.95		11 521 -
573 079.75	555 000	434.00 Taxe annuelle enlèvement des ordures		593 341.00	38 341 +



Le terrain multi-sport, à peine installé et déjà pris d'assaut.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2005

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Administration générale

Comptes 2004 Fr.	Budget 2005 Fr.		Comptes 2005 Charges Fr.	Revenus Fr.
85 062.45		01 Administration générale	1 721.35	
85 062.45 -		Dépenses		
		Recettes		
		Investissements nets		1 721.35
85 062.45		50 Investissements propres	1 721.35	
85 062.45		- Informatique Secrétariat	1 721.35	

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Sécurité publique

Comptes 2004 Fr.	Budget 2005 Fr.		Comptes 2005 Charges Fr.	Revenus Fr.
103 296.20	55 000	02 Sécurité publique	173 854.25	
82 701.40		Dépenses		
20 594.80 -	55 000 -	Recettes		16 540.25
		Investissements nets		157 314.00
103 296.20	55 000	50 Investissements propres	173 854.25	
103 296.20	30 000	- Mensuration fédérale Lot VII - SAU	173 854.25	
	25 000	- Véhicule de 1ère intervention		
82 701.40		66 Subventions acquises		16 540.25
82 701.40		- Mensuration fédérale Lot VII - subv.		16 540.25

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Enseignement et formation

Comptes 2004 Fr.	Budget 2005 Fr.		Comptes 2005 Charges Fr.	Revenus Fr.
7 811.45	300 000	03 Enseignement et formation	300 000.00	
7 811.45 -	300 000 -	Dépenses		
		Recettes		
		Investissements nets		300 000.00
7 811.45	300 000	50 Investissements propres	300 000.00	
2 700.10	300 000	- Crèche communale	300 000.00	
5 111.35		- Equipement informatique dans les écoles		

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Culture, loisirs et culte

Comptes 2004 Fr.	Budget 2005 Fr.		Comptes 2005 Charges Fr.	Revenus Fr.
1 081 614.95	1 020 000	04 Culture, loisirs et culte	1 202 643.60	
1 081 614.95 -	100 000	Dépenses		
	920 000 -	Recettes		
		Investissements nets		1 202 643.60
1 081 614.95	950 000	50 Investissements propres	1 202 643.60	
185 780.20	150 000	- SPC - Réfection	207 072.85	
41 214.00		- Equipements de loisirs		
854 620.75	800 000	- Zone sportive de Bozon	995 570.75	
	70 000	- Investissements paroisses		
	100 000	- Zone de Bozon - subventions		

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Travaux publics

Comptes 2004 Fr.	Budget 2005 Fr.		Comptes 2005	
			Charges Fr.	Revenus Fr.
1 377 962.65	900 000	07 Travaux publics	1 628 207.30	
296 238.55	440 000	Dépenses		
1 081 724.10 -	460 000 -	Recettes		1 628 207.30
		Investissements nets		
1 377 962.65	900 000	50 Investissements propres	1 628 207.30	
4 304.00	200 000	- Réfect. route du Désertet		
75 034.35		- Réfect. rte Roches-Hombes		
356 837.80	180 000	- Réfection routes intérieur de Chalais	463 241.50	
22 505.80		- Route de la Loewatir Briey		
4 803.30		- Route des Maroli		
22 611.05		- Route de l'Orbin		
		- Route des Marais Vercorin	1 878.45	
205 502.05	50 000	- Route sous le Bisse Verco	89 675.70	
273 968.55	300 000	- Réfection Route du Téléphérique Chalais	459 716.25	
23 770.20		- Prot rte Chalais-Vercorin		
21 921.25	60 000	- Eclairage public	42 598.90	
319 064.10	70 000	- Achats et expropriations de terrains	542 435.10	
39 743.90		- Conduites industrielles (Gaz)		
7 896.30	40 000	- Signalisation des rues	28 661.40	
	440 000	61 Contributions de tiers		
	150 000	- Participation de tiers Route du Désertet		
	290 000	- Plus Values Route Sous le Bisse		
296 238.55		- Prot rte Chalais-Vercorin Part cantonale		

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Environnement

Comptes 2004 Fr.	Budget 2005 Fr.		Comptes 2005	
			Charges Fr.	Revenus Fr.
35 335.35	155 000	08 Protection et aménagement de l'environne	3 456.80	
35 335.35 -	155 000 -	Dépenses		
		Recettes		3 456.80
		Investissements nets		
35 335.35	155 000	50 Investissements propres	3 456.80	
3 022.15	155 000	- Etudes d'aménagement du territoire	3 456.80	
9 796.90		- Remembrement des Harroz		
3 546.40		- Remembrement Sous l'église		
18 969.90		- Tour de Chalais		

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Services économiques

Comptes 2004 Fr.	Budget 2005 Fr.		Comptes 2005	
			Charges Fr.	Revenus Fr.
2 840.65	30 000	09 Services économiques	16 069.00	
2 840.65 -	30 000 -	Dépenses		
		Recettes		16 069.00
		Investissements nets		
2 840.65	30 000	50 Investissements propres	16 069.00	
2 840.65	30 000	- Invest. touristiques divers	16 069.00	

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Finances et impôts

Comptes 2004 Fr.	Budget 2005 Fr.		Comptes 2005	
			Charges Fr.	Revenus Fr.
205 254.90	200 000	10 Finances et impôts	247 687.90	
40 000.00	40 000	Dépenses		
165 254.90 -	160 000 -	Recettes		247 687.90
		Investissements nets		
200 454.90	200 000	50 Investissements propres	247 687.90	
200 454.90	200 000	- Rénovation bat. La Forge	247 687.90	
4 800.00		- Swiss-Life		
40 000.00	40 000	- Subside rén. La Forge		

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Eau potable

Comptes 2004 Fr.	Budget 2005 Fr.		Comptes 2005	
			Charges Fr.	Revenus Fr.
		11 Eau potable		
773 901.35	290 000	Dépenses	492 702.40	
49 215.70	56 000	Recettes		19 075.85
724 685.65 -	234 000 -	Investissements nets		473 626.55
		50 Investissements propres	492 702.40	
773 901.35	290 000	- Réseau de distribution d'eau potable	401 551.15	
443 836.90	130 000	- Modification station de traitement des Planards		
29 333.90		- Eau potable des Mayens Conduite cabane du bisse		
9 200.90	80 000	- Réseau d'irrigation		
	80 000	- Télégestion du réseau d'eau potable	84 628.00	
291 529.65		- Cadastre souterrain	6 523.25	
		61 Contributions de tiers		19 075.85
49 215.70	56 000	- Taxes de raccordement au réseau d'eau potable		19 075.85
49 215.70	56 000	- Part des privés conduites Sous le Bisse		

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Egouts

Comptes 2004 Fr.	Budget 2005 Fr.		Comptes 2005	
			Charges Fr.	Revenus Fr.
		12 Egouts		
207 732.30	140 000	Dépenses	170 820.05	
49 673.30	85 400	Recettes		20 044.55
158 059.00 -	54 600 -	Investissements nets		150 775.50
		50 Investissements propres	170 820.05	
207 732.30	140 000	- Réseau des égouts	69 648.05	
207 732.30	80 000	- Plan d'évacuation des eaux	101 172.00	
		61 Contributions de tiers		20 044.55
49 673.30	55 000	- Taxes de raccordement au réseau des égouts		20 044.55
49 673.30	55 000	- Part des privés conduites Sous le Bisse		
		66 Subventions acquises		
	30 400	- Plan d'évacuation des eaux - subventions		
	30 400			

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Hygiène

Comptes 2004 Fr.	Budget 2005 Fr.		Comptes 2005	
			Charges Fr.	Revenus Fr.
		13 Hygiène		
45 414.70		Dépenses		
45 414.70 -		Recettes		
		Investissements nets		
		50 Investissements propres		
45 414.70		- Aménagement des décharges		
43 205.65		- Décharge pour matériaux inertes de Crouja		
2 209.05				



Le 12 mars 2006, notre Commune a eu le plaisir de recevoir l'Association des Vétérans d'Alcan, pour ses assises annuelles.

JUSTIFICATION DE LA DEMANDE D'EMPRUNT DE 1.5 MILLION DE FRANCS

Le budget des investissements 2005 prévoyait une dépense nette de 2'368'600 francs. Les comptes affichent une dépense nette de 4'181'000 francs, soit un dépassement de 1'812'000 francs. Les raisons de ce dépassement ont été expliquées dans le cadre de la présentation des comptes. En résumé, ces 1.8 million se décomposent comme suit:

545'000 francs ont trait à des subventions ou des ventes qui seront encaissées en 2006;

160'000 francs sont des travaux en avance sur le budget 2006;

356'000 francs sont dus à une dépense hors budget acceptée comme telle par l'Assemblée primaire du 20 décembre 2004;

108'000 francs sont dus à des reports de budgets précédents;

356'000 francs sont dus à des travaux inconnus au moment de l'établissement du budget;

le solde, soit 287'000 francs sont effectivement des dépassements, soit le 12% du budget proposé.

Cette situation met en évidence la difficulté de présenter des budgets annuels précis. Pour quelques dizaines de milliers de francs de travaux qui n'ont pu être terminés en 2005, les 400'000 francs d'appel en plus-value de la route sous le Bisse ont dû être reportés en 2006. A cause de démarches administratives longues et fastidieuses, des achats de terrains pour plus de 108'000 francs, budgétisés en 2004 déjà, n'ont pu être concrétisés qu'en 2005. D'autre part, faut-il laisser passer certaines opportunités intéressantes simplement parce que la dépense n'est pas prévue au budget ?

Le Conseil communal entend maintenir une situation financière saine et continuer de réduire progressivement la dette. En conséquence, il tiendra compte du résultat de l'exercice sous revue, dans la mesure du possible, pour l'exercice en cours déjà et pour l'établissement du budget 2007. Le Conseil est d'avis que la gestion financière doit être planifiée sur le moyen terme et que des fluctuations annuelles doivent être tolérées.

Les investissements supplémentaires 2005 ont été absorbés par le ménage communal et pèjorent aujourd'hui nos liquidités. C'est pourquoi, le Conseil communal requiert, auprès de l'Assemblée primaire, l'autorisation d'emprunter la somme de 1.5 million de francs qui faciliterait grandement la gestion quotidienne de la caisse communale.

